

**RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA)**

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 4–7 novembre 2002)

Comprenant :

**RECUEIL DES DÉCISIONS PRISES À LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**

**Les annexes au compte rendu analytique des débats ne font pas partie intégrante du document
imprimé, à l'exception des annexes 1, 2, 3 et 4.**

**Toutes les annexes, tous les documents de travail et d'information, les photographies et les
présentations des Programmes figurent sur un cédérom qui est disponible sur demande auprès du
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.**

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique Catalogage avant publication

Session du Comité des représentants des gouvernements et administrations
(32^e : 2002 : Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Rapport

(Rapport de Conférence de la Communauté du Pacifique)

1. Pacific Community - Management. 2. Pacific Community -
Congresses. 3. International Organizations 4. CRGA.
I. Secretariat of the Pacific Community II. CRGA III. Title IV. Series

341.246

AACR2

ISBN: 982-203-932-

ISSN: 1017-9283 Rapport de Conférence de la Communauté du Pacifique

SOMMAIRE

RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS

Ordre du jour

Compte rendu analytique des débats

Annexe 1 – Allocution prononcée par la représentante de la Polynésie française

Annexe 2 – Allocution prononcée par le représentant des Samoa américaines et présentation de la lettre du Gouverneur

Annexe 3 – Liste des participants

Annexe 4 – Budget vote pour l'exercice 2003

RECUEIL DES DECISIONS PRISES À LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS

**RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 4–7 novembre 2002)

Président : Mr Colin Beck
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box G 10
HONIARA, Îles Salomon

Vice-Président : Mr Afega Gualofa
Senior Policy Adviser
Office of the Council of Faipule
P.O. Box 865
APIA, Samoa

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapports du Directeur général**
- 2. Présentations des Divisions**
 - 2.1 Division Ressources terrestres
 - 2.2 Division Ressources marines
 - 2.3 Division Ressources sociales
- 3. Question de politique générale**
 - 3.1 Plan directeur de la CPS
 - 3.2 Politiques régionales
 - 3.3 Réunions sectorielles régionales
- 4. Administration et Finances**
 - 4.1 Nouvel accord sur les privilèges et immunités entre le gouvernement de la République française et la Communauté du Pacifique
 - 4.2 Les systèmes d'assurance de la qualité de la CPS
 - 4.3 Établissement du budget d'exécution pluriannuel et garantie des financements
 - 4.4 Nomination des auditeurs pour les exercices 2002 à 2004
 - 4.5 Rapport des auditeurs – Exercice 2001
 - 4.6 Budget ordinaire rectificatif de l'exercice 2002
- 5. Budget de l'exercice 2003**
- 6. Troisième Conférence de la Communauté du Pacifique**
- 7. Trente-troisième session du CRGA : choix du lieu et désignation du Président et du Vice-Président**
- 8. Questions diverses**
- 9. Adoption du rapport**

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 4–7 novembre 2002)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS

OUVERTURE OFFICIELLE ET DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

OUVERTURE OFFICIELLE

1. Le Président, représentant des Îles Salomon, déclare la trente-deuxième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations ouverte et souhaite la bienvenue à Nouméa à tous les représentants.
2. Le représentant des États fédérés de Micronésie de dire une prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DESIGNATION DES MEMBRES DU SOUS-COMITE DE REDACTION

3. **Le Comité adopte l'ordre du jour (qui est joint au présent rapport) et son horaire de travail. Conformément au règlement intérieur, le Vice-président de la prochaine session du CRGA (représentant de Tokelau) est désigné Président du sous-comité de rédaction. Les autres membres du sous-comité de rédaction sont l'Australie, les États-Unis d'Amérique, les Îles Fidji, la France, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Polynésie française, le Samoa et Tuvalu.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4. La Directrice générale souhaite la bienvenue à toutes les personnes ici présentes au siège de la CPS à Nouméa. Elle déclare que l'organisation se porte bien et qu'elle est fière d'en faire partie.
5. Elle donne un aperçu général des principaux points qu'ils contiennent, en indiquant que le Secrétariat général a donné suite à un certain nombre de décisions importantes prises par les délégués à la Conférence et par les représentants au CRGA l'année dernière. Il y a lieu de noter en particulier l'établissement du nouveau plan directeur et la révision de la Déclaration de Tahiti Nui, qui sera rééditée l'année prochaine sous sa forme définitive. Elle fait savoir que les négociations engagées avec la Nouvelle-Calédonie et la France concernant les privilèges et immunités ont été fructueuses et ont abouti à la rédaction d'un projet de nouvel accord qui sera présenté au CRGA pour approbation. Elle remercie à cet égard les efforts menés personnellement par le Chef de cabinet du Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, M. Bernard Deladrière, l'Ambassadeur de la France auprès de la CPS, M. Bruno Gain, et le Directeur général adjoint, M. Yves Corbel.
6. La Directrice générale fait observer qu'en ce qui concerne les principaux faits nouveaux intervenus au sein des départements et sections, le Département Agriculture, les Programmes des pêches, ainsi que les Sections Statistique et Démographie-population ont notablement élargi leur champ d'action. Elle relève également que la CPS est désormais pleinement en conformité avec le régime de rémunération du CORP. En ce qui concerne l'évolution des effectifs, elle signale que l'organisation compte à présent 243 agents, et que 40 pour cent des cadres professionnels sont des Océaniens, ce qui révèle une légère augmentation par rapport à l'année précédente. La CPS, dit-elle, continue de s'efforcer d'accroître ce pourcentage. La Directrice générale constate que le nombre de cadres professionnels de sexe féminin a diminué, passant à 30 pour cent. Elle indique qu'une évaluation complète des postes a été menée en 2002 et signale qu'un système d'évaluation des résultats de chaque agent est désormais en place et qu'il détermine la rémunération. La

Directrice générale mentionne également qu'une étude des conditions locales est en cours de réalisation dans le but d'accorder les traitements des agents de soutien aux barèmes appliqués sur le marché local.

7. La Directrice générale déclare que la situation financière actuelle de la CPS est bonne, mais appelle l'attention sur l'augmentation des arriérés de contributions statutaires, qui, au 30 septembre 2002, se montent actuellement à plus de 1 million d'UCOM (1 UCOM = 100 XPF), soit quelque 800 000 dollars É.-U. Elle attend avec intérêt les débats qui se dérouleront à ce sujet. Elle voit les relations que la CPS entretient avec ses bailleurs de fonds comme évoluant plutôt vers un partenariat. Elle termine en signalant qu'il reste un grand défi que le Secrétariat général doit relever, à savoir communiquer plus efficacement avec les parties prenantes et les pays membres. C'est une tâche à laquelle elle s'est déjà personnellement attelée et qu'elle continuera de suivre dans l'année à venir. Elle souligne les excellentes relations avec les organisations du CORP et les autres organisations internationales œuvrant dans la région, plus particulièrement le Projet d'entente de coopération avec l'Organisation maritime internationale et la CPS.

8. Le représentant de la France félicite la Directrice générale pour son exposé clair et exhaustif et mentionne la grande importance que la France attache à ses relations avec la CPS. Il fait valoir le rôle que joue la CPS dans le développement coordonné de la région, qui contribue à la croissance et à la stabilité des pays insulaires du Pacifique. Il fait l'éloge du travail accompli pour l'établissement du nouveau plan directeur, notant son importance pour l'orientation de l'organisation et la capacité de la CPS de répondre aux besoins de la région. Il déclare également que la France est satisfaite des résultats des négociations concernant les privilèges et immunités et de l'esprit constructif et efficace avec lequel elles ont été menées et qui a permis d'aboutir à un accord à la hauteur des espérances.

9. Le représentant des Îles Fidji remercie la Directrice générale pour son excellent exposé et sa direction éclairée. Il souligne que son pays apporte son plein soutien à la CPS depuis sa création et espère que cette organisation continuera de jouer son rôle de gardienne des ressources océaniques. Il indique que la Convention de Canberra n'a rien perdu de sa pertinence et que le plus grand défi qui se pose aujourd'hui à la CPS est d'adapter son action aux nouveaux paramètres du développement tels que la mondialisation, les changements climatiques, le libre échange et l'accroissement de la population. Il annonce que les Îles Fidji s'emploient à construire le *Pacific Village* et à se préparer à accueillir en 2003 le CRGA qui se réunira en sa trente-troisième session, déclarant qu'il donnera à ce sujet de plus amples informations dans le courant de cette réunion.

10. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie la Directrice générale pour le bilan qu'elle vient de faire de l'avancement des travaux menés par le Secrétariat général. Il note que l'arrivée tardive de l'information et des documents de travail complique l'examen de certaines questions et demande qu'à l'avenir le Secrétariat général communique les documents au moins six semaines avant le CRGA, conformément à la règle officielle, pour en permettre l'examen approprié et en temps voulu par les gouvernements membres. Il déclare également qu'il espère que les représentants auront connaissance des recommandations découlant des évaluations des Sections et Départements. Il note avec satisfaction que les Divisions Ressources marines et Ressources terrestres ont bénéficié d'un excellent soutien financier. Il se félicite de l'élargissement à d'autres parties de la région des Projets financés par l'Agence britannique de développement international (DFID) et conduits par les Sections Statistique et Démographie-population. Il exprime son regret de la perte du financement du Commonwealth. Il conclut en félicitant le Secrétariat général ainsi que la France et la Nouvelle-Calédonie d'être parvenus à un accord sur les privilèges et immunités.

11. Le représentant du Samoa remercie la Directrice générale pour son rapport annuel. S'agissant de la situation financière du Secrétariat général, il déplore que les arriérés des contributions des membres qui dépassent désormais 1 million d'UCOM, comme l'a signalé la Directrice générale, n'apparaissent pas dans le Projet de budget et demande que soit établi un budget actualisé qui en tienne compte. Il demande quelles mesures le Secrétariat général a prises pour remédier à ce problème et s'il s'est adressé directement aux États et territoires membres. Il accueille avec satisfaction l'augmentation du nombre d'Océaniens parmi les effectifs, mais note que ce pourcentage est encore très nettement au-dessous de l'objectif de 50 pour cent fixé il y a cinq ans. Il demande des éclaircissements au sujet des problèmes de communication auxquels la CPS est confrontés, comme il est mentionné dans le rapport du Directeur général, ainsi que sur les attributions et les fonctions qui seront confiées au nouveau chargé de la communication.

12. Le représentant de Tuvalu demande des éclaircissements sur les liens de coopération de la CPS avec la SOPAC concernant les Programmes consacrés à l'énergie.

13. La Directrice générale présente ses excuses pour l'arrivée tardive de certains documents de travail et d'autres communications. Elle explique que les principaux documents ont été transmis à l'avance, mais que certains documents de travail viennent tout juste d'être terminés du fait des évaluations en cours. Elle espère qu'un débat nourri aura lieu concernant les questions de personnel et que les pays en particulier émettront leur avis au sujet de la représentation océanienne, plus tard dans la semaine. Elle déclare également que les représentants auront l'occasion d'examiner en détail les évaluations des Sections et les Départements qui ont été faites. Elle note qu'il sera répondu aux autres préoccupations qui ont été exprimées au titre d'autres points de l'ordre du jour tout au long de la semaine. La Directrice générale déclare qu'elle entend se rendre à Tokelau en 2003, accompagnée d'une équipe du Secrétariat général. Elle espère également se rendre à Pitcairn.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – PRÉSENTATIONS DES DIVISIONS

14. Le thème des présentations des Sections et Départements cette année est le suivant : "Mettre les Programmes techniques de la CPS en concordance avec les priorités des États et territoires océaniques et avec le Plan directeur de la CPS".

EXPOSE DES ACTIVITES MENEES A L'ANTENNE DE SUVA

15. Le Premier Directeur général adjoint (antenne de Suva) présente un aperçu général des activités menées par la CPS à l'antenne de Suva, qui comprend la Division Ressources terrestres (Départements Agriculture et Foresterie), et où sont représentées les Divisions Ressources marines et Ressources sociales pour certaines branches d'activité. Il expose également le fonctionnement des services généraux et des services de soutien.

POINT 2.1 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES TERRESTRES

16. Le Conseiller pour la protection des végétaux présente un exposé sur les activités et les résultats de la Division Ressources terrestres durant l'année écoulée en fonction des buts et objectifs énoncés dans les plans stratégiques des Départements Agriculture et Pêches.

17. Le texte complet des exposés de la Division Ressources terrestres, notamment le document d'information 2.1 et les présentations en format PowerPoint, figurent sur le cédérom* accompagnant ce rapport.

18. Le Premier Directeur général adjoint de la CPS (Suva) présente l'équipe qui a conduit l'évaluation de la Division Ressources terrestres : M. Aleki Sisifa (chef d'équipe), MM. John Low (Conseiller pour les ressources naturelles du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique) et John Skerritt (Directeur adjoint du Centre australien pour la recherche agricole – ACIAR), et il remercie le Secrétariat général du Forum et l'ACIAR d'avoir mis à disposition les services de MM. John Low et John Skerritt pour la conduite de cette évaluation .

19. Le chef d'équipe signale qu'il ne présentera que des observations préliminaires sur l'évaluation en cours de réalisation. Il rappelle que l'objet de cette évaluation était d'apprécier l'efficacité de la Division Ressources humaines et la pertinence de ses activités pour ses parties prenantes. Il s'agissait également d'analyser l'efficacité de la Division et de juger du bien-fondé de sa structure organique et de ses procédures. Il explique les méthodes suivies par l'équipe et indique que celle-ci doit encore se rendre dans plusieurs pays.

* Le cédérom est disponible sur demande auprès du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Il a pu relever plusieurs expériences réussies de la Division, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, de la santé animale, de la foresterie associée à une participation communautaire et de l'amélioration des cultures. Les principales questions sur lesquelles l'équipe d'évaluation s'est penchée sont les suivantes :

- les avantages que pourrait apporter le regroupement des plans stratégiques des Départements Agriculture et Foresterie;
- l'établissement d'indicateurs de résultats spécifiques et mesurables;
- l'établissement des priorités;
- la restructuration de la Division Ressources terrestres en deux Départements de plus grande portée, qui s'occuperaient éventuellement de la sécurité biologique et du soutien à accorder aux échanges commerciaux, des exploitations agricoles et des forêts;
- la façon d'assurer la continuité des activités de vulgarisation;
- la collaboration avec les organisations régionales et les parties prenantes; et
- la durabilité des Programmes de la Division Ressources terrestres.

20. Le Premier Directeur général adjoint fait observer que cette évaluation de la Division a été la première effectuée au sein de la CPS et qu'à elle seule, elle a porté essentiellement sur un tiers des activités de l'organisation. Il indique également que c'est la première fois qu'il est possible de soumettre au CRGA les résultats de l'évaluation d'une Division. Il se dit satisfait de l'avancement du travail de l'équipe d'évaluation à ce jour, et informe que certaines des observations sont axées sur l'orientation actuelle, telles que l'effort d'intégration entre les deux programmes. Il déclare aussi que le personnel de la CPS est bien conscient de la nécessité de faire une analyse des politiques, conscience qui se reflète dans le Projet de Plan directeur.

21. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée met l'accent sur l'importance de l'agriculture et de la foresterie pour son pays, compte tenu, en particulier, de la population nombreuse de ce pays, de sa superficie terrestre et de sa diversité agricole. Il importe, dit-il, pour la région de maximiser les avantages concurrentiels et comparatifs, de mobiliser toutes les compétences techniques potentielles et d'utiliser l'expertise disponible. Il se félicite du soutien continu que les bailleurs de fonds apportent aux travaux de la Division Ressources terrestres et demande à la CPS de se concentrer sur les résultats escomptés.

22. Le représentant des Îles Marshall remercie l'équipe d'évaluation pour son travail, signale l'importance de l'agriculture sur les atolls pour les Îles Marshall et émet l'espoir que des activités seront conduites dans ce domaine à l'avenir.

23. La représentante de la Polynésie française exprime ses remerciements au Premier Directeur général adjoint et à l'équipe d'évaluation. Elle indique que, bien que la Polynésie française soit un des pays que l'équipe d'évaluation n'a pas encore visités, elle souhaite transmettre les observations du ministre de l'Agriculture de son pays. Elle prend acte de ce que les objectifs généraux de la CPS d'accroître la rentabilité et la durabilité de l'agriculture, d'améliorer la sécurité alimentaire et la santé publique et de faciliter les échanges commerciaux des produits agricoles, concordent avec ceux de la Polynésie française. Cependant, sur le dernier objectif qui porte sur la réduction des conséquences des catastrophes naturelles, la Polynésie française ne dispose pas de programme spécifique, et, dit-elle, accorde une importance particulière au développement économique et social durable de son secteur agricole et forestier. Elle indique en outre que les activités de la CPS apportent une précieuse contribution aux Programmes actuellement mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture et en assure l'intégration au niveau régional. Elle évoque l'assistance technique et l'expertise régionale que la CPS peut apporter à la Polynésie française dans les domaines de la santé animale, de la protection des végétaux, de l'amélioration des cultures et de la foresterie. La Polynésie

française regrette cependant que le Secrétariat général n'ait pas suffisamment développé ses Programmes de soutien à l'amélioration des élevages.

24. Le représentant des Tonga remercie l'équipe d'évaluation et lui demande si ses résultats feront l'objet d'un examen par les Directeurs de l'Agriculture de la région; il demande, en outre, s'il y aurait une possibilité d'étendre le concept de gestion intégrée à l'agriculture et aux pêches.

25. La représentante de l'Australie déclare qu'elle est impressionnée par les exposés et les documents produits par la Division Ressources terrestres et, en ce qui concerne l'établissement de rapports d'activité, elle soutient l'adoption d'une approche plus axée sur les résultats et les réalisations. Elle se félicite de l'inclusion du budget de la Division dans le rapport et le cite en modèle pour les présentations des autres Divisions. Elle dit que l'Australie est aussi favorable à une approche du financement fondée sur les activités d'un Département (et non plus sur un Projet précis) et félicite la CPS de cette initiative. Il lui semble, dit-elle, que l'évaluation de la Division Ressources terrestres va dans la bonne direction. Elle admire l'ouverture de la CPS qui permet à une équipe d'évaluation extérieure de présenter des conclusions partielles devant une tribune aussi importante.

26. Le représentant des Îles Fidji appuie les remarques faites par les précédents orateurs concernant l'évaluation de la Division Ressources terrestres. Il rappelle que les États et territoires insulaires océaniques se caractérisent par des stades de développement divers et qu'il est, par conséquent, important que la CPS prenne l'initiative dans la fourniture d'une assistance. Il applaudit les efforts faits en vue de l'élaboration d'une loi type sur les contrôles phyto- et zoosanitaires et la sécurité biologique, exprimant l'avis que cela contribuera à surmonter certains obstacles techniques au commerce. Ainsi, les pays exportateurs de kava (Tonga, Samoa, Vanuatu, Îles Fidji) ne sont pas en mesure de fournir des preuves scientifiques que le kava ne provoque pas de maladies hépatiques. Il est donc impératif que la région se dote de matériel de laboratoire afin de se conformer aux prescriptions de l'OMC et à d'autres lois.

27. Le représentant du Royaume-Uni remercie les intervenants représentant la Division Ressources humaines ainsi que l'équipe d'évaluation. Il insiste sur l'importance d'examiner la structure de la Division et informe que la DFID procède à ce type d'évaluation interne fréquemment.

28. Prenant la parole en sa qualité de représentant des Îles Salomon, le Président fait observer que l'équipe d'évaluation n'a pas encore conduit d'entretiens dans son pays. Il évoque les efforts de réforme que déploie son pays et encourage la CPS à prêter une attention particulière aux initiatives forestières et agricoles qui auraient des retombées économiques pour la communauté rurale.

29. Le représentant du Samoa remercie l'équipe d'évaluation et demande des éclaircissements quant à l'intégration proposée des Départements Agriculture et Foresterie.

30. En réponse aux demandes des représentants des pays, le Premier Directeur général adjoint indique que les conclusions de l'équipe d'évaluation seront présentées aux Directeurs de l'Agriculture de tous les États et territoires de la région et qu'elles feront l'objet d'un point de l'ordre du jour aux prochaines Conférences des Directeurs de l'agriculture et des Directeurs des services forestiers. Il fait remarquer que, si actuellement de nombreux États et territoires insulaires océaniques regroupent au sein d'un même département les questions d'agriculture, de foresterie et des pêches, ce pourrait être difficile à l'échelle régionale, en raison de la complexité des programmes de la CPS.

**CEREMONIE OFFICIELLE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD
EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN GROUPEMENT OCEANIEN**

31. *La cérémonie officielle de signature du protocole d'accord en vue de l'établissement d'un groupement océanique, entre l'Université de Guam et l'Université nationale du Samoa se déroule.*

32. Le Comité note avec satisfaction que, pour la première fois dans le Pacifique, une alliance stratégique est créée entre les secteurs de la santé et de l'éducation, avec l'établissement d'un groupement océanique

d'universités responsables de la dispense du Programme de formation de cadres et de renforcement de la gestion sanitaire à l'intention des ministères de la Santé océaniques. Cette collaboration, unique en son genre, contribuera grandement à appuyer et à pérenniser les efforts déployés pour perfectionner les compétences du personnel de santé océanique et pour favoriser la prestation de soins de santé de qualité. Ce groupement est un partenariat entre l'Université de Guam et l'Université nationale du Samoa qui unit les régions septentrionale et australe du Pacifique. En outre, l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande) s'est engagée à apporter un soutien stratégique à l'Université nationale du Samoa.

33. La Directrice générale indique que la CPS est fière d'être le lieu où sera signé ce protocole historique consacrant le groupement océanique et félicite le Comité de coordination du Projet de Programme de formation de cadres et de renforcement de la gestion sanitaire, la NZAID et l'Organisation mondiale de la Santé, pour cet important accomplissement.

34. Avant la cérémonie de signature, le Comité entend des allocutions de M. Harold Allen, Président de l'Université de Guam, de M. Magele Mauilu, Vice-recteur de l'Université nationale du Samoa, de Mme Lorraine Kerse, conseillère régionale de l'OMS chargée de la mise en valeur des ressources humaines, et de M. Sunia Soakai, Président du Comité de coordination du Projet.

35. Le protocole d'accord et les allocutions données à l'occasion de sa signature figurent sur le cédérom* accompagnant ce rapport.

POINT 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES MARINES

36. La présentation complète de la Division Ressources marines, comprenant le document d'information 2.2 et les exposés en format Powerpoint, figure sur le cédérom* accompagnant ce rapport.

37. Le Directeur de la Division Ressources marines présente brièvement la division en ébauchant les plans stratégiques de chaque section, et décrit le travail qui s'effectue en vue de la réalisation de ces plans. Le Plan directeur de la CPS, dit-il, est le principal instrument qui oriente les activités de la division, auquel il convient d'ajouter la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique.

38. Le Directeur fait remarquer que le fait que la Division bénéficie d'un "panier varié" de bailleurs de fonds a des avantages et des inconvénients. Cela implique qu'il est difficile pour la Division dans son ensemble de procéder à des changements d'orientation radicaux mais cela lui donne assez de souplesse pour les nouvelles orientations vers lesquelles elle s'engage.

39. Le Directeur décrit les objectifs de la division. La supervision et le suivi des réalisations de la division ne sont pas le seul fait de la direction de la CPS, dit-il, mais également des directeurs des programmes, les participants à des réunions sectorielles et d'autres partenaires du secteur des pêches par le biais de la coopération, tels que l'Agence des pêches du Forum.

40. En présentant la vision et la mission de la Division Ressources marines, le Directeur mentionne les évaluations auxquelles ont été soumis les divers programmes : le Programme Pêche hauturière a été évalué en 2001, le Programme Pêche côtière et le Programme Affaires maritimes feront l'objet d'une évaluation en 2003, juste à temps pour qu'il en soit rendu compte à la Conférence technique des pêches. Il indique qu'une évaluation du cours de formation pour les agents des services des pêches, donné par la CPS et l'École Nelson Polytechnic, est également en cours d'évaluation.

41. Le Conseiller pour la formation (Affaires maritimes) présente le plan stratégique du **Programme Affaires maritimes** pour adoption par le CRGA. Il indique que ce Programme, basé aux Îles Fidji, est l'un des trois volets de la Division Ressources marines. Le Conseiller rend ensuite compte des résultats obtenus par ce Programme au cours de l'année écoulée, en soulignant le bénéfice de la formation dispensée qu'en ont retiré les secteurs privés et publics.

* Le cédérom est disponible sur demande auprès du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

42. Le représentant de la France se félicite de la grande clarté de cet exposé, souligne l'importance des ressources halieutiques et évoque le rôle essentiel de la Division Ressources marines dans la région. Il déclare que la création d'emplois qui résulte de la formation des gens de mer est encourageante et répond à un besoin concret et urgent.

43. Le représentant de Tuvalu exprime ses remerciements au Programme Affaires maritimes dont Tuvalu bénéficie directement, quelque 700 marins étant actuellement employés à bord de navires. Il indique que les sommes d'argent envoyées par les gens de mer constituent parfois la seule source de revenus de nombreux résidents des îles périphériques et elles sont essentielles pour le développement de Tuvalu puisqu'elles assurent la subsistance d'environ la moitié de la population. Le représentant de Tuvalu admet que le transit des gens de mer par les Îles Fidji n'est pas sans poser quelques problèmes d'ordre social et il indique que Tuvalu s'emploie à y remédier. Il exprime l'espoir que le programme poursuivra ses activités.

44. Le représentant des Îles Cook remercie les intervenants et évoque la récente inauguration d'un centre de formation dans son pays. Il indique que le secteur national de la pêche a connu une rapide expansion au cours des douze à dix-huit derniers mois, et qu'il y a une pénurie de membres d'équipage qualifiés, originaires des Îles Cook, à bord des bateaux. Le centre de formation est en train de combler ce vide. Il souligne l'importance du Programme Affaires maritimes pour les Îles Cook.

45. La représentante des Tonga exprime sa gratitude au Directeur et à la Division Ressources marines, en particulier pour le travail réalisé dans son pays. Elle indique que les ressources marines et le développement maritime sont pour beaucoup des secteurs de second plan, mais qu'une grande partie de la population active du pays en dépend. Elle affirme que le Programme Affaires maritimes a aidé les Tonga à relancer leur Programme de formation aux métiers de la mer et espère que la CPS continuera à dispenser cette assistance.

46. Le représentant du Samoa déclare que la pêche industrielle à la palangre est importante pour son pays, car c'est une importante source de revenus. Il demande s'il est possible que le Programme Affaires maritimes aide à la formation de capitaines de palangriers, le recrutement de capitaines à l'étranger étant coûteux.

47. Le représentant des Îles Fidji remercie la Division Ressources marines d'avoir donné des informations chiffrées sur ses résultats et fait observer que les activités de la division sont importantes sur le plan de l'emploi, notamment celui des habitants de zones rurales qui représentent plus de la moitié de la population de l'archipel. Il fait allusion à l'importance de la pêche en milieu communautaire et indique qu'à son avis ce secteur devrait être renforcé. Il souligne aussi la nécessité de dispenser une formation en matière de gestion et d'administration des pêches. Il note que les entreprises étrangères de pêche commerciale tirent le plus grand parti de la pêche commerciale à la palangre parce qu'elles sont fortement capitalistiques. Il indique en outre que les pêcheurs artisanaux ne peuvent pas se lancer dans de telles entreprises, et il s'impose donc de renforcer la pêche communautaire car elle est cruciale pour l'activité de subsistance et l'autonomie professionnelle des habitants des zones rurales. La CPS, dit-il, devrait compléter les efforts consentis par les pouvoirs publics dans ce secteur.

48. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait valoir l'importance de la Division Ressources marines et du Programme Affaires maritimes au regard des objectifs nationaux de développement et des aspirations du pays, et évoque les avantages que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a tirés des programmes de formation des gens de mer. Il rappelle l'existence d'écoles de formation à Kavieng et Madang. Il se félicite de l'intention du Conseiller pour la formation (Affaires maritimes) de déterminer clairement les responsabilités respectives des pouvoirs publics et du secteur privé et fait remarquer qu'une assistance sera toujours requise dans le domaine de la législation et de la sécurité. Il indique aussi que la gestion des affaires maritimes par les pouvoirs publics pose un problème permanent, nombre de fonctionnaires qualifiés partant travailler dans le secteur privé. Il demande si la CPS a la possibilité d'évaluer l'impact des projets, soit par le biais des observations émises par les particuliers, soit celui des établissements de formation. Il convient que la question des répercussions sociales devrait être traitée et se demande si elle pourrait être comprise dans le Programme de formation dispensé aux gens de mer.

49. Le représentant du Royaume-Uni se félicite des exposés qu'il a entendus et demande si, dans le cadre de son évaluation, le Programme Affaires maritimes examinera des stratégies garantes de la durabilité de son action. Il indique aussi que, du point de vue de la DFID, il serait intéressant d'examiner l'incidence des envois d'argent effectués par les gens de mer sur l'économie des petits pays insulaires.

50. Le représentant des Îles Marshall rend hommage à la Division Ressources marines et au Programme Affaires maritimes pour le travail important qu'ils accomplissent.

51. Le représentant de l'Australie félicite le Programme Affaires maritimes pour son travail et rappelle que l'Australie préconise le financement de programmes (plutôt que celui de projets précis), ce qui donnerait aux départements de la CPS une plus grande latitude pour déterminer leurs priorités.

52. Le représentant des Samoa américaines fait l'éloge des exposés présentés et demande si quelque étude a été menée à propos du pavillon ou du pays d'origine des navires sur lesquels des gens de mer Océaniens sont actuellement employés.

53. Prenant la parole en qualité de représentant des Îles Salomon, le Président indique que, grâce au concours de l'Union européenne, les Îles Salomon ont récemment fondé une école de formation aux métiers de la mer. Observant qu'il n'a pas été fait mention des Îles Salomon au cours des exposés précédents, il demande si le Programme Affaires maritimes leur fournit une assistance.

54. Le Directeur de la Division Ressources marines répond que certaines des questions posées seront à l'ordre du jour de la journée suivante, par exemple celles qui concernent la formation de capitaines de palangriers et la formation à la gestion d'entreprises de pêche.

55. Le Conseiller pour la formation (Affaires maritimes) répond à d'autres questions qui ont été soulevées.

- La CPS a facilité la formation de 900 officiers de pont et mécaniciens, dans les États et territoires océaniques grâce au financement de bailleurs de fonds; elle a également organisé des cours destinés spécialement aux équipages de bateaux locaux.
- La CPS envoie régulièrement des ressortissants des Îles Salomon suivre des formations aux Îles Fidji. Les formateurs ne se sont pas encore rendus aux Îles Salomon parce qu'ils attendent l'autorisation de le faire. Ce sont des étudiants de l'école de formation des Îles Salomon qui sont venus à la CPS pour suivre une formation. En tant que représentant des Îles Salomon, le Président demande que l'Australie revienne sur les mises en garde qu'elle lance aux voyageurs souhaitant se rendre aux Îles Salomon. C'est ce qu'ont fait les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les Îles Salomon sont actuellement victimes de ces mises en garde.
- La CPS a une base de données qui indique le pavillon des bateaux sur lesquels naviguent des gens de mer océaniques. On peut y trouver les chiffres concernant chaque pays.
- Des tuteurs et enseignants de Papouasie-Nouvelle-Guinée dispensent des formations à des gens de mer dans d'autres pays. La CPS fait également appel à des Fidjiens pour animer des cours. L'objectif est d'amener à terme les grands pays à dispenser une formation aux gens de mer des petits pays.

56. Le représentant du Samoa émet cependant un doute sur le chiffre qui a été avancé pour les capitaines de palangrier et mécaniciens qualifiés du Samoa qui ont suivi une formation au Programme Affaires maritimes.

57. Le Premier Directeur général adjoint formule quelques remarques d'ordre général en réponse à quelques questions soulevées.

- Il fait observer que le Programme Affaires maritimes, émanation du Secrétariat général du Forum, a été rattaché à la CPS en 1997. À l'époque, il semblait condamné à disparaître et cependant, il en fut

tout autrement : en fait, le Programme prenait son essor. La CPS a joué un rôle de rattrapage : il était admis que les gens de mer devaient se recycler s'ils voulaient être en quatre ou cinq ans au niveau requis par les nouvelles normes. Il fallait donc les recycler pour éviter de tarir une source de revenus pour les pays insulaires.

- Il appartient à la CPS de remettre à niveau les officiers, tandis que le recyclage des matelots incombe à leurs pays respectifs. Lorsque tous les gens de mer auront suivi un recyclage, il faudra assurer une formation continue. Celle-ci incombant aux pays, la phase de rattrapage du programme s'achèvera en 2004 pour la CPS.
- L'autre grand domaine du programme de formation, financé par des fonds néo-zélandais, est le renforcement des établissements de formation aux métiers de la mer, de leur personnel et de leurs programmes d'études.
- Il est très important que le volet du programme consacré à la formation des gens de mer et celui axé sur l'administration maritime soient bien synchronisés.
- Le réseau d'établissements de formation—écoles de formation aux métiers de la mer d'Auckland, des Îles Fidji et de Papouasie-Nouvelle-Guinée—fait la soudure avec le programme de formation des inspecteurs. Le Programme Affaires maritimes a formé 38 inspecteurs (à l'issue du dernier cours de formation à l'audit, tous les étudiants ont été reçus). Ce programme se poursuit et subsistera une fois le programme de rattrapage terminé.
- La CPS conduit une étude sur les problèmes des maladies sexuellement transmissibles chez les gens de mer. Elle a organisé un séminaire sur les aspects sanitaires de la vie des gens de mer, et des programmes de formation à la responsabilité civique sont en cours d'élaboration à l'intention des établissements de formation.

58. **Le Comité adopte le plan stratégique du Programme Affaires maritimes, qualifié de "document dynamique". Selon le Président, cela signifie que les interventions des orateurs seront prises en considération dans l'élaboration et la révision de tous les plans stratégiques afin de satisfaire aux besoins des membres de la CPS.**

59. Le Directeur de la Division Ressources marines fait un tour d'horizon du travail accompli par le Programme Pêche côtière, dont relèvent les Sections Pêche récifale, Aquaculture, Gestion de la pêche côtière, Information halieutique et Formation. Il décrit les difficultés rencontrées dans l'élaboration d'un plan stratégique applicable à un éventail aussi large d'activités. Il décrit la vision de la division, les défis que le Programme Pêche côtière doit relever, les buts et les objectifs de celui-ci.

60. Le Conseiller en aquaculture évoque l'une des activités marquantes de la **Section Aquaculture** l'an dernier : la première conférence régionale de l'aquaculture, tenue en mars 2002. Il indique que la CPS fait office de point central vers où convergent toutes les informations relatives à l'aquaculture. Il passe en revue la liste des espèces intéressant en priorité l'aquaculture et sur lesquelles la Section axe ses efforts.

61. Le Conseiller pour l'information halieutique rappelle l'objectif de la **Section Information halieutique**, qui est d'aider les États et territoires insulaires océaniques à accéder à l'information afin d'améliorer la gestion des ressources marines. Il présente plusieurs supports d'information produits par la Section.

62. Le maître de recherche halieutique qui se consacre aux ressources récifales décrit l'évolution et les activités actuelles de l'**Observatoire des pêches récifales**. Il évoque les domaines dans lesquels l'Observatoire devra agir : les ressources humaines, la gestion des ressources et les aspects scientifiques et techniques des pêches récifales.

63. Le Directeur de la Division Ressources marines parle au nom de la **Section Pêche en milieu communautaire** et rend compte des résultats qu'elle a obtenus. Il décrit aussi les programmes de formation communautaire qui font appel à des méthodes participatives.
64. Le Conseiller pour le développement de la pêche décrit les objectifs de la Section et les résultats obtenus et cite les ateliers de formation dans les pays et aux postes de travail organisés dans la région. Il mentionne également les publications de la **Section Développement de la pêche**, citant en particulier une brochure de sensibilisation et un manuel technique.
65. Le Conseiller pour la formation halieutique se réfère à la Conférence de la Communauté du Pacifique, tenue l'an dernier, qui mettait l'accent sur l'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans la région et à la CPS, et indique que la **Section Formation halieutique** partage cette optique. Il décrit les objectifs de la section et les résultats essentiels obtenus.
66. Le représentant des Îles Fidji remercie le Directeur de la Division Ressources marines et ses collaborateurs pour leurs exposés. Il observe que, dans le domaine de la pêche, il reste un travail considérable à accomplir et que les Îles Fidji pourraient tirer parti d'une expansion du secteur halieutique. Il confirme l'importance de la participation des femmes aux activités halieutiques, en particulier au niveau des communautés villageoises, et espère que la CPS en tient compte dans ses travaux. Il soulève la question de l'élaboration de Projets pilotes par la CPS, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics des États et territoires insulaires. Il note le succès remporté par la phyco-culture aux Tonga et demande que les meilleures pratiques soient communiquées aux autres membres de la CPS.
67. La représentante de la Polynésie française remercie le Directeur de la Division Ressources marines. Se référant au tableau présenté, elle se dit surprise de ne pas y voir de mention des territoires francophones, malgré l'importance de la pêche dans ces pays et le grand nombre d'agents francophones de la CPS qui participent à des projets dans ce secteur. Elle exprime sa satisfaction au sujet de la collaboration fructueuse qui existe avec la CPS depuis de nombreuses années maintenant, et qui se traduit par des échanges directs d'informations techniques et scientifiques entre techniciens et chercheurs, la participation à de nombreux symposiums, séminaires et ateliers techniques relatifs aux ressources lagonaires, côtières et hauturières, et, tout récemment, au secteur de l'agriculture. Elle se dit également satisfaite de la collaboration qui s'est instaurée pour l'organisation de sessions de formation spécialisée (statistiques halieutiques, transformation du poisson et évaluation des ressources halieutiques) et de la participation à des Projets de recherche régionaux tels que PROCFISH. Elle indique en particulier que la Polynésie française a participé au Projet d'évaluation des ressources halieutiques hauturières, l'un des volets de PROCFISH, qui a commencé sur le terrain au début du second semestre de 2002. À cet effet, des observateurs scientifiques ont embarqué à bord de bateaux de pêche polynésiens, complétant ainsi le Programme d'échantillonnage au port et de marquage des thons. Par la même occasion, elle félicite la CPS du travail accompli jusqu'à présent. Elle présente aussi les principales orientations que la Polynésie française s'est fixées en matière de pêche. L'intervention détaillée de la Polynésie française est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe 1.
68. La représentante des Tonga remercie le Directeur de la Division Ressources marines et son équipe pour leurs exposés et souscrit au souhait, formulé par le représentant des Îles Fidji, qu'une attention prioritaire soit donnée à la participation des femmes aux activités halieutiques.
69. La représentante de l'Australie comprend les difficultés rencontrées par le Directeur de la Division Ressources marines pour établir un plan stratégique de la division compte tenu de la diversité des activités. Elle se félicite de voir le plan assorti d'indicateurs de résultats et affirme que les exposés ont contribué à montrer clairement comment la Division chemine vers la réalisation de ses objectifs.
70. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit aux observations faites précédemment au sujet de la nécessité de faire participer les femmes aux activités halieutiques. Il se range aux côtés de la Polynésie française pour dire qu'il serait utile de disposer d'informations plus précises sur le secteur de la pêche dans les pays francophones. Il regrette que les tableaux présentés par le Directeur de la Division Ressources marines dans ses exposés n'aient pas été mis communiqués à l'avance. Il se félicite d'apprendre que la Section Aquaculture axe surtout ses efforts sur le secteur communautaire et espère que cette

orientation ira de pair avec l'amélioration du niveau de vie des populations rurales. Il demande si la culture du corail est destinée à l'aquariophilie ou à la reconstitution des récifs. Il demande quelle est la source des 6000 "visites" par jour du site Web de la Section Information halieutique. À son avis, il serait intéressant de savoir qui visite le site - le grand public, les administrations publiques ou le secteur privé –et se demande quelles sont les retombées globales de l'action de cette section sur la région. Il se dit impressionné par les activités de formation menées dans toute la région et espère que tout manuel technique qui paraîtra sera envoyé aux services des pêches locaux. Il demande si le Directeur a quelque information sur la pêche illicite dans les eaux territoriales et indique que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a surpris un grand nombre de bateaux en flagrant délit de pêche illégale. Il exprime sa gratitude à la Section Formation et demande si elle pourrait fournir d'autres supports didactiques, des films vidéo, par exemple, dans d'autres disciplines telles que la gestion de la pêche côtière. Il demande s'il est possible de citer des projets réussis de gestion communautaire pour appuyer les activités menées dans d'autres collectivités. Il termine en félicitant le Centre régional des médias pour le bon travail qu'il accomplit et demande s'il pourrait participer à la production de documents concernant la pêche côtière.

71. Le représentant de Wallis et Futuna souscrit aux observations formulées par la Polynésie française concernant l'absence de statistiques relatives à Wallis et Futuna et à d'autres territoires français. Il informe que Wallis et Futuna conduit actuellement d'importants Projets dans le secteur halieutique, avec le concours financier de l'Union européenne et l'assistance technique de la Polynésie française. Il indique qu'à l'heure actuelle les ressources marines sont abondantes mais qu'un régime de gestion prudente s'impose si l'on veut garantir leur durabilité à long terme. Il se félicite de l'assistance dispensée par la CPS pour l'évaluation des stocks de poissons, principale ressource naturelle de Wallis et Futuna.

72. Le représentant de Tokelau fait remarquer que son pays n'a été mentionné dans aucun des exposés, bien que son pays n'ait d'autres ressources que celles de l'océan. Il invite des agents de la Division Ressources marines à accompagner la Directrice générale lors de sa visite à Tokelau, en 2003.

73. Le représentant du Samoa remercie le Directeur de la Division Ressources marines et son personnel et indique que la filière nationale de pêche à la palangre est une source de revenus essentielle pour le Samoa. Il exprime la gratitude de son pays pour le travail réalisé par la Division Ressources marines, en particulier le Programme Pêche côtière. Il demande si le travail et les orientations du Programme Pêche hauturière pourraient être étudiés en conjonction avec l'évaluation prévue en 2003 pour le Programme Pêche côtière, ceci afin de mieux prendre en compte le rôle que jouent ces deux programmes et l'effet qu'ils exercent sur l'économie des pays et, partant, sur les affectations budgétaires accordées à ces programmes.

74. Le représentant de la Nouvelle-Zélande souligne l'importance des ressources halieutiques, tant pour l'économie des pays de la région que pour les relations des États et territoires insulaires océaniques avec d'autres pays, faisant remarquer que l'accès aux ressources marines est un puissant outil de négociation. Il encourage une plus grande collaboration entre la CPS et les autres organisations régionales pour faire en sorte que les États et territoires insulaires océaniques disposent des informations et sachent comment mieux gérer leurs ressources marines d'une façon durable.

75. Prenant la parole en sa qualité de représentant des Îles Salomon, le Président exprime ses remerciements au Directeur de la Division Ressources marines et à ses collaborateurs, et dit qu'il se réjouit de la formation prochaine qui sera dispensée dans son pays par la Section Aquaculture. Il souscrit aux observations formulées par les intervenants précédents concernant l'évaluation positive du Programme Pêche côtière et suggère qu'il serait utile d'examiner le secteur halieutique sous l'angle commercial, même au niveau des communautés locales.

76. Le Directeur de la Division Ressources marines précise que les exposés n'avaient pour but que de brosser un tableau d'ensemble, mettant en lumière quelques faits marquants seulement, tandis que le travail se fait dans plusieurs pays dans de nombreux domaines. Il prie le Comité de l'excuser pour l'absence de chiffres concernant les territoires français et Tokelau, en précisant que ce n'est pas la CPS qui avait préparé les tableaux, et indique que la CPS a l'intention de rassembler des données chiffrées exhaustives pour la région. Il prend acte des observations formulées par les membres du Comité au sujet de l'importance de la participation des femmes aux activités halieutiques et affirme que la CPS a continué d'être le porte-drapeau

dans ce domaine. Il fait remarquer qu'une évaluation du Programme Pêche hauturière a été effectuée en 2001 et que les résultats de cette évaluation et de celle du Programme Pêche côtière, qui sera faite prochainement, seront présentés à la prochaine Conférence des Directeurs des pêches, en 2003. Il indique également l'éventualité qu'une évaluation de la Division Ressources marines dans son ensemble soit réalisée à une date ultérieure. Pour ce qui est de la pêche illicite, il indique que ce problème est davantage du ressort de l'Agence des pêches du Forum, mais que le Programme Pêche hauturière dispose de quelques informations sur les activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementaires.

77. Le Conseiller en aquaculture indique que l'aquaculture du corail cible le marché de l'aquariophilie et affirme que la région océanienne a de bons atouts pour exploiter ce créneau, grâce à sa grande biodiversité et à la préservation de son environnement.

78. Le Conseiller pour la formation halieutique informe que la plupart des États et territoires insulaires océaniques ont adopté un système normalisé de certification des capitaines de navires et que des programmes de formation sont actuellement dispensés dans l'ensemble de la région (y compris au Samoa) pour que le niveau de qualification des équipages soit conforme aux normes internationales. Il indique que l'acquisition de certaines compétences en gestion commerciale et en mécanique, appliquées à la pêche, réclame une formation complémentaire particulière et que la Section a mis au point des cours de brève durée dans ces disciplines, mais qu'ils n'ont pas été dispensés, faute de moyens financiers. Il indique également que le cours CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique fait actuellement l'objet d'une évaluation, dont les conclusions positives ne font pas de doute. Il évoque aussi les supports didactiques relatifs à la sécurité en mer élaborés par la section et espère pouvoir mobiliser les fonds nécessaires pour les faire traduire dans des langues vernaculaires.

79. Le représentant du Samoa apprécie le travail effectué par la Section Formation halieutique et demande que des fonds supplémentaires soient alloués à la Section pour les activités qu'elle mènera l'année prochaine dans le secteur de la pêche à la palangre industrielle.

80. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit aux observations formulées par le représentant de la Nouvelle-Zélande concernant l'importance du secteur halieutique, et il souligne l'importance de la formation halieutique pour la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

81. Le représentant des Îles Cook insiste sur la nécessité de former des capitaines et des mécaniciens, afin de répondre à la demande de la pêche thonière nationale en expansion et il fait appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils continuent à financer les efforts de formation déployés par la CPS.

82. Le Comité adopte le plan stratégique du Programme Pêche côtière, modifié selon les observations formulées.

83. Le Directeur de la Division Ressources marines présente le plan stratégique du Programme Pêche hauturière aux fins de son adoption par le Comité. Le Programme Pêche hauturière s'intéresse essentiellement à la pêche thonière, les thonidés étant la principale espèce migratrice pêchée dans la région. Le Directeur indique que, étant donné que la plus grande partie de l'effort actuel de pêche de thonidés est fourni par des flottilles internationales et que les thonidés sont une espèce migratrice à l'échelle de la région, la gestion de cette pêche exige une approche collective et régionale. Il fait remarquer qu'en établissant le plan stratégique du Programme Pêche hauturière, la CPS s'est efforcée de classer par catégorie et par ordre de priorité les différents défis qu'elle et les États membres doivent relever dans ce domaine. Il s'agit notamment de :

- disposer d'informations scientifiques exactes et impartiales sur lesquelles la prise de décisions en matière de gestion puisse se fonder;
- comprendre l'écosystème marin sur lequel reposent ces pêcheries.

Le Directeur de la Division Ressources marines déclare que ces considérations sont à l'origine du but du Programme Pêche hauturière formulé dans son plan stratégique, à savoir : *faire en sorte que les États et*

territoires océaniques aient accès aux meilleures informations et observations scientifiques disponibles afin de gérer rationnellement l'exploitation des ressources en thonidés, en poissons à rostre et espèces associées de la région. Par ailleurs, il informe les représentants au CRGA qu'ils auront toujours la possibilité de revoir le libellé des plans stratégiques, qui sont des documents dynamiques, appelés à être révisés au gré des circonstances.

84. Le Directeur par intérim du Programme Pêche hauturière décrit ensuite les activités de la CPS visant à répondre aux objectifs du plan stratégique. Il fait remarquer que le Programme doit continuellement faire face à la difficulté d'obtenir des données sur les prises de la part des pêcheries nationales de grande envergure de l'Indonésie et des Philippines. L'une des réalisations capitales de la CPS a été l'exécution du Projet régional de marquage des thonidés, laquelle a donné aux décideurs les arguments pour autoriser une augmentation des prises, comme cela a été fait ces dix dernières années. En exposant les différentes activités du Programme Pêche hauturière, le Directeur du Programme par intérim fait mention d'une série de rapports sur la situation nationale produits l'année passée pour plusieurs pays, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Wallis et Futuna et Tokelau. Cette aide apportée par la CPS aux pêcheries nationales, dit-il, va augmentant du fait que les pêcheries nationales des pays membres continuent de se développer.

85. Le représentant de la France remercie le Directeur et son équipe d'avoir défini aussi clairement les défis auxquels sont confrontés les États et territoires océaniques et qu'ils devront relever. Il déclare qu'il est essentiel que la CPS puisse continuer à jouer son rôle dans la perspective, notamment des débats qui auront lieu, par exemple, lors de la prochaine conférence qui se tiendra dans deux semaines à Manille et qui traitera de la mise en œuvre de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central. Il signale que la CPS pourrait à la fois faciliter le travail de la Commission de la pêche thonière nouvellement créée et soutenir l'activité d'autres organisations internationales dans la région, en coopération avec l'Agence des pêches du Forum, sur les aspects juridiques de la gestion de la pêche thonière. Il souligne la complémentarité du travail de la CPS avec celui d'autres organismes régionaux tels que le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), l'Université du Pacifique Sud et d'autres entités de la région, au profit de la gestion durable des ressources halieutiques. Il fait remarquer que les États et territoires océaniques ont un besoin croissant de conseil scientifique pour être en mesure de prendre des décisions en matière juridique et prennent de plus en plus conscience de l'interpénétration des sciences, de l'information et de la gestion. Le représentant de la France est convaincu que le Programme Pêche hauturière est bien placé pour assurer le rôle de chef de file en vue d'acquérir une meilleure connaissance des espèces migratrices du Pacifique et approuve sans hésiter les orientations stratégiques énoncées dans le plan, qui cadrent parfaitement avec les négociations actuellement en cours.

86. Le représentant des États-Unis d'Amérique abonde dans le sens du représentant de la France. Il déclare que les États-Unis d'Amérique apprécient hautement le soutien que le Programme Pêche hauturière apporte à la pêche thonière dans le Pacifique occidental et central. Il espère que le programme continuera de fournir des conseils scientifiques et son concours à la Commission nouvellement créée, au fur et à mesure que ses attributions évolueront.

87. Le représentant des Îles Fidji déclare qu'il a beaucoup apprécié l'exposé du Directeur de la Division Ressources marines et du Directeur par intérim du Programme Pêche hauturière concernant l'importance de la pêche thonière dans la région. Il fait remarquer qu'il est nécessaire de renforcer les mécanismes régionaux en place, et que la CPS et la SOPAC ont un rôle à jouer dans les domaines mentionnés. Il estime qu'il y a peut-être un manque d'informations sur la manière de traiter ces questions, notamment en ce qui concerne les contacts à établir avec d'autres organisations internationales, et des conventions telles que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il souligne également que les informations sont insuffisantes sur l'incidence que peuvent avoir sur la pêche des activités porteuses d'un développement potentiel telles que l'exploitation minière sous-marine, sujet qui pourrait être abordé dans le cadre d'une autre enceinte. Il déclare que le travail de la CPS ne devrait pas se confiner aux thons. Il conviendrait d'explorer davantage la plateforme continentale pour y installer éventuellement des exploitations minières, car la pression sur les autres ressources s'intensifie sans cesse. Les organismes membres du CORP (SOPAC, CPS, PROE et FFA) devrait de ce fait collaborer sur ces dossiers, car leurs rôles se recoupent dans plusieurs domaines.

88. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'associe aux précédents orateurs pour féliciter le Directeur de la Division Ressources marines et le Directeur par intérim du Programme Pêche hauturière pour leurs exposés. Il fait l'éloge des travaux réalisés par ce Programme, en particulier la mise à disposition d'informations essentielles pour la surveillance et la gestion des ressources thonières. Il remercie les Îles Fidji d'avoir exprimé le souci de maximiser les avantages qui reviennent aux pays membres. Il demande si des études ont été faites sur les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction des thonidés et d'autres espèces migratrices, particulièrement sur les activités telles que l'exploration et l'éventuelle exploitation minière sous-marine. Il sait gré au Directeur par intérim du Programme Pêche hauturière d'avoir mentionné la participation aux délibérations d'autres organisations régionales, voire même des instances nationales. Il annonce que la perte qu'a subie la CPS en la personne de Tony Lewis a profité à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, puisqu'il aide à présent ce pays. Il précise que les remarques concernant la prospection minière sous-marine s'expliquent par le fait du travail d'exploration effectué en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et par les contacts pris par des entreprises privées désireuses d'exploiter les ressources minérales sous-marines aux Îles Fidji et dans d'autres pays.

89. Le Président remarque que les travaux du Programme ont reçu un accueil favorable unanime.

90. Le représentant de l'Australie fait observer que la création de capacités nationales, qui était l'une des recommandations faites par le Comité lors de l'une de ses précédentes sessions, n'est pas apparue comme un objectif important du Programme.

91. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait remarquer que les plans stratégiques du Programme doivent être considérés comme des documents "dynamiques" – il sera nécessaire de modifier les objectifs avec le temps, et les indicateurs de résultats devront être établis différemment et révisés en fonction de cette modification. Il indique que tous les plans stratégiques doivent être considérés comme des documents dynamiques répondant aux besoins des membres.

92. Le représentant des Îles Marshall exprime son intérêt pour les propositions de marquage des thonidés et demande à quel moment cette activité pourrait se dérouler dans son pays.

93. Le Président, s'exprimant au nom des Îles Salomon, se demande si un logiciel identique à celui employé pour le système d'information géographique présenté par la Section Démographie-population pourrait s'appliquer aux pêches et suggère que cette idée soit envisagée.

94. Le Directeur de la Division Ressources marines répond que le Projet régional de marquage des thonidés sera mis en œuvre essentiellement lorsque la CPS pourra obtenir des fonds à cet effet. La CPS soumettra des demandes de financement à plusieurs bailleurs possibles, dont l'Union européenne.

95. Le Directeur par intérim du Programme Pêche hauturière indique que les sites de frai de la plupart des espèces de thons sont répandus dans tout le Pacifique et que les thonidés frayent en eaux profondes. Il explique que la plupart des espèces de thons tendent à éviter de pondre à proximité de plateaux continentaux peu profonds où des forages miniers et d'autres activités pourraient avoir des effets, mais il faudrait savoir si des perturbations de plus grande ampleur pourraient avoir lieu. Il dit que la CPS prête attention à la création de capacités nationales. À l'heure actuelle, la CPS s'intéresse à développer les moyens de gestion des données dans les pays et offre une formation et une aide pour la compilation de statistiques sur les pêches hauturières qui étayeront l'élaboration de plans de gestion nationaux. Il indique que la CPS souhaite étendre cette dernière activité et qu'elle aime associer des homologues nationaux à ses travaux lorsqu'elle établit des rapports nationaux et voudrait développer cette activité. Il fait remarquer en outre que le Programme de marquage est un Programme d'une telle portée, d'une telle complexité logistique et d'un tel coût qu'il faudra un ou deux ans pour le mettre en œuvre après l'obtention d'un soutien. Il mentionne que la CPS souhaiterait que ce Programme soit mis en œuvre d'ici à deux ou trois ans.

96. Le Comité adopte le plan stratégique du Programme Pêche hauturière, qualifié de "document dynamique".

POINT 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES SOCIALES

97. Le Directeur général adjoint donne un aperçu d'ensemble de la Division Ressources sociales, en soulignant que ses travaux visent à maximiser le potentiel des ressources humaines de la région océanienne, thème important soulevé à la deuxième Conférence de la Communauté du Pacifique. Il indique quels sont les quatre principaux groupes de Départements et Sections qui offrent leurs services aux États et territoires membres :

- le Département Santé publique;
- le Bureau des femmes et le Bureau de la jeunesse du Pacifique, la Section Affaires culturelles et le Centre de formation à l'éducation communautaire;
- la Section Statistique et la Section Démographie-population.
- PREFACE (énergies renouvelables)

Il mentionne également les services de soutien qui garantissent une bonne circulation de l'information et de la communication au sein de la CPS et de la région. Il décrit deux grandes stratégies essentielles qui guident l'action des Sections et Départements de la Division Ressources sociales : la mise en valeur des ressources humaines et l'apport de capacités supplémentaires, et il donne des exemples précis de la manière dont les Programmes mettent en œuvre ces stratégies. Il indique également la manière dont la CPS accroît ses capacités et son aptitude à répondre aux besoins qui se font jour dans les États et territoires membres de l'organisation, et décrit la tendance à privilégier aujourd'hui l'octroi d'un financement à des Programmes plutôt qu'à des Projets distincts.

Il termine en remerciant chaleureusement les bailleurs de fonds de la CPS, notamment l'AusAID, la France, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID), l'Agence britannique de développement international (DFID), Taiwan, le Japon, la Banque asiatique de développement et les institutions de l'Organisation des Nations Unies.

98. Le texte complet des exposés de la Division Ressources terrestres, notamment le document d'information 2.2 et les présentations sous format PowerPoint, figurent sur le cédérom* accompagnant ce rapport.

99. Le Directeur du **Département Santé publique** commence son intervention par donner un aperçu d'ensemble des principes de santé publique et passe en revue les défis qui se présentent à la région dans ce domaine, à savoir la forte prévalence des maladies non transmissibles et des maladies transmissibles. Il présente ensuite la manière dont le plan stratégique devrait aider les Sections et les Projets formant le Département à relever ces défis. Commencant par le but du Département Santé publique – les populations insulaires du Pacifique en bonne santé – il présente les objectifs et les résultats escomptés des Sections relevant du Département. Il termine en évoquant les réalisations obtenues par le Département en 2002.

100. La Conseillère en gestion sanitaire récapitule les réalisations accomplies au titre du **Programme de formation de cadres et de renforcement de la gestion sanitaire**, soulignant l'importance que revêt l'élaboration d'un Programme autonome de formation des cadres de la santé des niveaux intermédiaires, dont la mise en œuvre sera assurée par des institutions océaniques. Elle remercie les nombreuses personnes, les Programmes et les organisations qui ont largement contribué au succès de ce Programme.

101. La Conseillère en santé et mode de vie présente les travaux de la **Section Santé et mode de vie**, qui touche à une vaste gamme de facteurs ayant une incidence sur la santé des Océaniens, notamment la nutrition, les régimes alimentaires, les maladies non transmissibles, la sécurité des aliments, la malnutrition, etc. Elle indique que cette Section se consacre principalement à la prévention à long terme des maladies, en s'attachant à former un personnel hautement qualifié, en renforçant des partenariats avec les États et territoires océaniques et en assurant un accès plus global à l'information.

* Le cédérom est disponible sur demande auprès du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

102. La Spécialiste de la tuberculose présente des statistiques sur la prévalence de cette maladie dans la région, et souligne le travail réalisé au titre du **Projet régional océanien de lutte contre la tuberculose** et insiste sur la nécessité de trouver une cure, compte tenu du danger que constitue la tuberculose pharmacorésistante qui est incurable et aurait des effets catastrophiques dans la région. Elle passe en revue les progrès accomplis dans cette lutte en 2002 et en expose les problèmes et difficultés. Elle termine en remerciant les bailleurs de fonds, en particulier la NZAID et la France, ainsi que d'autres organisations régionales pour l'assistance qu'elles fournissent.

103. Le Premier Directeur général adjoint donne des indications sur le **Projet Mobilisation de moyens en matière de population, le Projet d'information, d'éducation et de communication et de santé génésique (IEC)** et le **Projet Santé génésique des adolescents**, les deux premiers Projets ayant pris fin en 2002. Il indique que le Projet Santé génésique des adolescents vise à améliorer la capacité en santé publique des États et territoires océaniques et que des réalisations notables ont été accomplies au titre d'autres Projets.

104. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le Directeur général adjoint, le Premier Directeur général adjoint et les agents de la CPS pour leurs exposés, et se félicite des travaux menés dans le cadre du Programme de formation de cadres et de renforcement de la gestion sanitaire, exprimant l'espoir que le plus grand nombre possible de cadres pourront en bénéficier. Il demande des éclaircissements à la Conseillère en santé et mode de vie quant aux difficultés que les agents de la Section rencontrent pour communiquer avec les petits États insulaires isolés et se rendre dans ces pays ainsi qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Îles Salomon, comme elle l'a mentionné dans son exposé. Il admet que l'extension à tous les pays d'ici à 2005 du Projet de lutte contre la tuberculose représente une tâche immense et suggère qu'une approche intégrée, faisant intervenir d'autres agents et Départements de la CPS, pourrait être utile.

105. S'exprimant en qualité de représentant des Îles Salomon, le Président souscrit aux observations du représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et encourage le personnel de la CPS à se rendre dans son pays et à se faire eux-mêmes une idée des problèmes de sécurité. Il assure que les problèmes ne sont pas aussi graves que les médias ne le prétendent souvent, et il réitère sa demande à l'Australie de revenir sur les mises en garde que ce pays adresse aux voyageurs souhaitant se rendre aux Îles Salomon.

106. La Conseillère en santé et mode de vie approuve les remarques formulées par le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, soulignant que les agents de la CPS se rendent régulièrement dans tous les pays de la région. Elle présente ses excuses pour tout malentendu qu'elle a pu créer : elle voulait dire que les situations sont parfois décrites comme dangereuses alors qu'en réalité elles ne le sont pas.

107. La Directrice générale fait observer que les plans stratégiques à l'étude sont des documents "dynamiques" et donc sujets à modifications. Elle affirme aux représentants des Îles Salomon et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée que le but de la CPS est d'offrir des services à tous les États et territoires membres et que l'organisation veille à ce que cela soit le cas.

108. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande des éclaircissements au sujet du gel du poste d'Épidémiologiste émergeant au budget ordinaire, et sur le libellé du plan stratégique du Département Santé publique, qui pourrait prêter à une erreur d'interprétation.

109. Le Directeur général adjoint indique que le poste d'épidémiologiste a été gelé à la suite du transfert de fonds en faveur de l'établissement du poste de Directeur du Département Santé publique, selon une recommandation issue d'une évaluation indépendante du Département effectuée en 2001. Il explique que cette réaffectation des fonds a été nécessaire car les fonds statutaires n'ont pas augmenté, mais il indique que la CPS s'engage à présenter une demande de financement en vue de rétablir le plus vite possible le poste d'épidémiologiste.

110. Le Directeur du Département Santé publique répond au représentant de la Nouvelle-Zélande en indiquant que le libellé du plan stratégique signifie simplement que la CPS est unique en ce sens qu'elle s'attache spécifiquement à la région océanienne, contrairement à d'autres organisations qui travaillent dans d'autres régions. Il indique que ce libellé sera modifié pour éviter toute confusion.

111. Le représentant des Îles Fidji remercie les personnes ayant présenté un exposé et les différentes Sections du Département Santé publique pour l'ardeur qu'elle montre dans leur travail. Il indique que les Îles Fidji se sont engagées à régler la question posée la veille au sujet des gens de mer transitant par son pays et du problème du VIH/SIDA et déclare que les Îles Fidji se pencheront sur ce sujet avec d'autres gouvernements. Il relève l'importance d'intégrer des cours de sensibilisation aux VIH/SIDA et IST à l'intention des hommes de mer à la formation et à l'éducation communautaire dans les pays membres intéressés afin d'empêcher la prolifération du VIH/SIDA.

112. **Le Comité adopte le plan stratégique du Département Santé publique, qualifié de "document dynamique".**

113. Le statisticien adjoint présente le plan stratégique de la **Section Statistique** et rend compte des activités effectuées par la Section durant l'année écoulée

114. Le démographe par intérim présente le plan stratégique de la **Section Démographie-population** et rend compte des activités de la Section durant l'année passée.

115. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie et félicite les Sections Statistique et Démographie-population pour leur travail et il exprime sa gratitude aux pays bailleurs de fonds pour le concours financier qu'ils ont apporté à ces Sections, en particulier pour la réalisation des Projets d'utilisation du système SIG et PRISM, qui auront encore besoin d'un soutien considérable pour bénéficier à tous les pays de la région.

116. Les plans stratégiques des Sections Statistique et Démographie-population sont adoptés étant entendu qu'il s'agit de documents "dynamiques".

117. La Conseillère aux affaires culturelles présente le plan stratégique de la **Section Affaires culturelles** et les réalisations de l'année 2002. Il s'agit notamment de cet important accomplissement que représente l'élaboration du cadre régional de protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture, et de la Conférence des ministres de la Culture des États et territoires insulaires océaniques, lesquels ont entériné le travail de formulation de cette loi type régissant la protection de la propriété intellectuelle.

118. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande des éclaircissements sur le point suivant. La Nouvelle-Zélande avait cru comprendre que les ministres avaient entériné les priorités régionales en matière de développement culturel mais n'avaient pas eu l'occasion d'examiner le plan stratégique et demande si les priorités en question y ont été prises en compte. Il souhaite que l'énoncé des priorités régionales, tel qu'il a été approuvé par les ministres, soit repris dans le chapitre du plan stratégique concernant les priorités régionales.

119. Le représentant de la France se dit convaincu que le développement des États et territoires insulaires océaniques passe par le développement culturel. Il rend hommage à l'action de la Section Affaires culturelles. Il relève que la culture ne semble pas considérée comme une priorité dans le Pacifique. Pourtant, elle devrait jouer un rôle important dans le développement social et économique des pays insulaires. À son sens, la CPS devrait allouer un minimum de fonds statutaires à la Section Affaires culturelles à partir de son budget ordinaire de sorte que celle-ci ne dépende pas autant de l'obtention des financements volontaires alloués par les bailleurs de fonds.

120. La Conseillère aux affaires culturelles indique que la Nouvelle-Zélande a fait une excellente remarque en ce qui concerne le libellé du plan stratégique et précise que les ministres ont en fait adopté un libellé différent de celui reproduit dans le plan stratégique. Il est vrai que l'on s'est demandé, après la Conférence des ministres, comment il convenait de reprendre l'énoncé de leurs recommandations. La Section a jugé bon d'attendre les commentaires émanant des représentants à la présente session du CRGA avant d'établir la version définitive du plan stratégique.

121. En ce qui concerne le financement, le Directeur général adjoint répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation du budget ordinaire depuis trois ans et que la CPS a alloué des fonds statutaires à la Section

en finançant l'organisation des réunions du Conseil des arts du Pacifique. Le Secrétariat général convient qu'il y a lieu de faire un effort dans ce domaine.

122. La représentante de la Polynésie française exprime le sentiment que la loi type n'est pas bien adaptée à la culture de la Polynésie française sous l'angle de la propriété traditionnelle et coutumière. Elle signale que certaines des dispositions de la loi type ont des incidences économiques et que, par ailleurs, quelques-unes des exigences juridiques sont du ressort de l'État français plutôt que de celui de la Polynésie française. Elle demande donc l'assistance de la CPS pour que soit réalisée une étude des spécificités culturelles de la Polynésie française. Elle précise en outre que la participation de la Polynésie française au prochain Festival des arts du Pacifique à Palau dépend de l'allocation qui lui sera faite d'une somme estimée à 50 millions de francs Pacifique. Elle ajoute que le Festival tombera au même moment que les très importantes célébrations de *Heiva* en Polynésie française et qu'il y a donc lieu de s'entendre avec le ministère de la Culture polynésien au sujet de sa participation.

123. En réponse à l'observation faite par la Polynésie française au sujet des différences culturelles, le Directeur général adjoint indique que l'approche suivie par la Section Affaires culturelles, à savoir la nomination d'un juriste, dont le poste pourrait être financé par l'OMPI, permettra à la CPS de se pencher sur des cas particuliers tels que la culture spécifique de la Polynésie française.

124. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se dit extrêmement favorable à cette loi type, dont l'élaboration est due en grande partie à deux experts de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il dit combien son pays a été heureux de participer à ce travail et il espère que la loi type sera reprise au niveau national. Il remercie la Section d'avoir expliqué ce qu'il reste à faire et exprime sa confiance dans la capacité du Secrétariat général de trouver un soutien financier à l'appui des Projets. Il se dit inquiet du fait que les spectacles de danses, d'autres manifestations ou même des œuvres d'art, réalisés hors de la région, pourraient être utilisés par des collectionneurs ou d'autres personnes agissant dans un but lucratif. Il demande comment il serait possible de protéger ce capital culturel et si l'on pourrait mettre sur pied une action destinée à rapatrier les objets culturels de grande valeur historique et appartenant au patrimoine, qui ont été enlevés à la région avant l'élaboration de cette législation.

125. Le représentant du Samoa demande si le juriste qu'il est prévu d'employer à la Section Affaires culturelles sera employé ou s'il s'agira d'un expert-conseil. Il demande si d'autres financements peuvent être accordés par d'autres bailleurs de fonds, notamment le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique pour obtenir une aide juridique.

126. La Conseillère aux affaires culturelles répond que cette proposition n'en est encore qu'au stade tout à fait préliminaire mais que l'intention est en effet de confier au Conseiller juridique principalement l'étude des questions de droit d'auteur. Elle explique que les ministres du Commerce des pays membres du Forum ont demandé, en 1999, au Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique de se pencher sur les questions de protection de la propriété intellectuelle, tandis que le document destiné à régir la protection juridique s'attache particulièrement aux droits de propriété intellectuelle fondamentaux, domaine qui avait été jusqu'alors négligé. Le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique a accordé un très vif soutien à l'élaboration de cet instrument de protection juridique, la CPS en étant l'instigatrice. La loi type a été conçue pour servir de fondement à l'élaboration de lois nationales. Pour l'heure, il n'existe pas de loi qui protège la propriété intellectuelle culturelle à l'échelle du monde entier et la loi type ne prévoit pas d'accord de réciprocité. La Conseillère aux affaires culturelles espère que le juriste s'intéressera aux moyens de faciliter la conclusion d'accords de réciprocité qui contribueront à accorder une protection des savoirs traditionnels de portée internationale.

127. Le représentant des Îles Fidji remercie la Conseillère aux affaires culturelles pour son exposé qui dessine une vision d'avenir de la préservation et de la protection de la culture. Les Îles Fidji, dit-il, se réjouissent que la culture vienne désormais au premier plan des préoccupations de la CPS et d'autres institutions, en raison de son importance capitale dans le développement économique et social des pays insulaires, du fait qu'elle offre l'occasion d'améliorer le niveau de vie des populations insulaires et de développer l'écotourisme. Faisant l'éloge de la loi type, il ajoute que les Îles Fidji souhaiteraient vivement que la CPS poursuive son travail d'appréciation de la contribution économique de la culture au

développement des États et territoires insulaires océaniques. Il fait observer que l'authenticité et la variété des cultures des pays membres ont été un important attrait touristique.

128. Le représentant des États fédérés de Micronésie indique son ferme soutien à tous les programmes réalisés par la Division Ressources sociales, en particulier par la Section Affaires culturelles. Il mentionne également l'intérêt de son pays pour le réseau EpiNet, projet qu'il suit avec un intérêt particulier.

129. Le représentant des Îles Marshall demande des éclaircissements quant aux relations et aux liens qui existeraient entre le poste de juriste à la CPS et celui de conseiller juridique auprès du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique.

130. La Conseillère aux affaires culturelles répond que la CPS est consciente des similitudes qui existent entre le travail effectué par le Secrétariat général du Forum et la CPS. Elle annonce que la semaine précédente, les organisations membres du CORP se sont réunies et se sont livrées à un "exercice de cartographie" pour situer qui faisait quoi et comment il était entendu que le projet se réalise. La CPS, dit-elle, transmettra les résultats de cet exercice aux membres du CRGA très prochainement.

131. Le représentant du Samoa fait remarquer que l'on pourrait faire quelque économie en confiant la responsabilité d'une assistance juridique au Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique. Il demande si la nomination d'un juriste à temps plein est vraiment nécessaire étant donné que la CPS pourrait envoyer la loi type aux pays, lesquels confieraient à leurs conseillers parlementaires le soin de la transformer en un texte de loi national.

132. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande des éclaircissements sur le financement sollicité à l'OMPI et émet le vœu que le recrutement de ce juriste se fasse compte tenu du respect de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

133. La Conseillère aux affaires culturelles répond que la nomination de ce Conseiller juridique au sein de la Section Affaires culturelles de la CPS permettrait un accroissement des capacités des juristes océaniques et faciliterait la transmission d'informations pertinentes aux propriétaires traditionnels de biens culturels. La CPS est d'avis que cet argent pourrait être mieux utilisé si l'on confiait l'assistance des pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la loi type et de conduite d'un certain nombre d'activités à un agent travaillant au sein de la CPS plutôt qu'à une seule personne basée au Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique. Cette idée de création d'un poste de Conseiller juridique est née d'un échange de vues entre la CPS et l'OMPI au sujet de la mise en œuvre de la loi type. Il s'agit d'un processus délicat qui n'en est encore qu'à ses débuts mais l'OMPI a indiqué son souhait de financer ce poste et d'y nommer un Océanien; le recrutement se fera dans le respect du principe d'égalité des chances entre hommes et femmes. La CPS a joué ce rôle de pionnière dans la protection juridique des savoirs traditionnels et des expressions de la culture dans le Pacifique en raison du plus grand nombre de membres qui la composent.

134. Le représentant de Wallis et Futuna affirme pour sa part qu'en ce qui concerne la culture et les affaires culturelles, l'essentiel est de protéger les savoirs traditionnels et les expressions de la culture traditionnelles, particulièrement en cette ère de mondialisation. Il souscrit à la remarque de la représentante de la Polynésie française qui préconisait de prendre en compte les spécificités de tous les États et territoires de la région et, en particulier, des pays polynésiens. Wallis et Futuna, par exemple, est un royaume et son représentant espère que la loi type prendra dûment en compte cette particularité.

135. Le Comité adopte le plan stratégique de la Section Affaires culturelles, qualifié de "document dynamique".

136. La Conseillère à la condition féminine présente le plan stratégique du **Bureau des femmes du Pacifique** et rend compte des résultats obtenus par ce bureau pendant l'année écoulée.

137. La représentante des Tonga félicite la nouvelle conseillère à la condition féminine pour sa nomination et les travaux réalisés jusqu'ici. En ce qui concerne les points soulevés pendant l'exposé, l'intervenante fait remarquer qu'en 1996, les treize sujets de préoccupation mentionnés dans la Plate-forme d'action pour le

Pacifique ont été regroupés pour ne plus former que cinq domaines d'action. Elle demande au Bureau de prendre cela en compte car le regroupement de ces 13 domaines en 5 sujets de préoccupation est le fruit d'une mûre réflexion. Deuxièmement, l'interlocutrice mentionne le fait que les ateliers de formation du bureau s'adressaient principalement à des pays qui ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). À son avis, le Bureau devrait y convier d'autres pays n'ayant pas encore ratifié cette Convention, afin de les intégrer plutôt que de donner l'impression de les rejeter. Troisièmement, elle fait observer que les États et territoires membres de la CPS ont beaucoup progressé pour ce qui est des questions touchant à la condition féminine, et suggère que la CPS devrait examiner à nouveau la manière dont elle pourrait tirer parti de cette avancée du renforcement sur le plan institutionnel. Enfin, elle fait remarquer que son pays attend avec intérêt l'organisation de stages au sein du Bureau des femmes du Pacifique et espère que les Tonga compteront parmi les premiers pays à participer. Elle indique en outre que, mis à part la Lettre d'information diffusée sur le réseau PACWIN, son pays ne reçoit guère d'information au sujet des activités menées par le Bureau.

138. Le représentant du Samoa demande des éclaircissements sur la lenteur de la ratification de la CEDAW par les États et territoires membres de la CPS et sur l'existence dans les législations nationales de lois visant à faire progresser les objectifs de la CEDAW.

139. La Conseillère à la condition féminine déclare que le Bureau doit travailler avec les pays ayant ratifié la CEDAW au sujet de questions de la soumission des rapports, mais qu'il collaborera également avec d'autres pays, qui n'ont pas encore signé cet instrument. Elle indique que le Bureau tient compte des différents niveaux de développement des pays de la région et qu'il continue de s'employer à répondre le mieux possible aux besoins de renforcement institutionnel des différents États et territoires membres. Elle déclare que la Convention vient d'être ratifiée par les Îles Salomon, et qu'il n'est pas nécessaire que les pays aient déjà en place une législation en la matière pour ratifier ce document.

140. Le représentant de la Nouvelle-Zélande déclare que son pays s'engage à appuyer les travaux du Bureau et félicite la CPS pour la récente nomination de la Conseillère à la condition féminine. Il s'interroge toutefois au sujet de l'objectif 1 du plan stratégique, et des résultats escomptés qui l'accompagnent, estimant que leur atteinte ne dépend pas du Bureau mais plutôt de l'action des pouvoirs publics de chaque pays. Selon lui, il serait peut-être judicieux de modifier le libellé de ces résultats escomptés puisqu'il semble que ce soient les pouvoirs publics qui prennent en charge ces questions. Il reconnaît l'utilité de la Lettre d'information électronique diffusée par le Bureau.

141. Le représentant du Royaume-Uni mentionne que la conseillère a travaillé avec les Programmes des pêches et demande si le rôle de la conseillère à la condition féminine pourrait être élargi de manière à ce qu'elle puisse donner des conseils à d'autres Sections et Départements de la CPS concernant l'intégration des questions concernant le rôle des femmes dans leur Programme de travail.

142. La représentante de la Polynésie française se dit heureuse de la nomination de la conseillère et ajoute qu'elle est ravie que la conseillère se soit rendue récemment en Polynésie française. Elle indique que son pays a mis en application les principes de la parité des sexes en politique, et qu'il appuie et continue de mettre en œuvre la CEDAW.

143. La représentante des Tonga mentionne l'objectif 2 défini dans le plan stratégique du Bureau et demande si celui-ci dispose d'un personnel suffisant pour permettre la réalisation de cet objectif et l'obtention des résultats escomptés correspondants, ainsi que la conduite des autres activités décrites dans le plan en question. Elle déclare qu'il y aurait redondance avec le rôle que joue le Conseiller en matière de parité du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique dont la tâche consiste à promouvoir la parité au sein des organisations membres du CORP.

144. S'exprimant en sa qualité de représentant des Îles Salomon, le Président abonde dans le sens du représentant du Royaume-Uni. Il souligne l'importance de prendre en compte les points de vue des sociétés traditionnelles concernant les relations entre les sexes et demande si la question de l'égalité sera traitée dans ce contexte traditionnel.

145. La Conseillère à la condition féminine prend acte des observations du représentant de la Nouvelle-Zélande et indique que le Bureau des femmes offrira une assistance technique et des conseils afin d'aider les membres à renforcer leurs organismes nationaux chargés de la promotion de la condition féminine. Elle reconnaît que l'élaboration de politiques est du ressort des pouvoirs publics des pays et indique que le Bureau entreprend actuellement une évaluation concernant la parité afin de déterminer dans quelle mesure les pays prennent en compte les spécificités des hommes et des femmes dans les politiques qu'ils élaborent. Elle fait remarquer que le Bureau travaille en collaboration étroite avec d'autres organisations du CORP, ainsi qu'avec le Département Santé publique et la Section Statistique de la CPS, et qu'elle a l'intention de collaborer avec d'autres Sections et Départements de la CPS. Elle tient à assurer le représentant des Îles Salomon que le Bureau se soucie de prendre en compte les préoccupations des cultures traditionnelles et qu'il y est sensible, et que ces préoccupations se reflètent dans les travaux qu'il mène.

146. Le représentant des Îles Fidji remercie le Bureau pour son exposé ainsi que pour le rôle de chef de file qu'il joue dans ce domaine. Il souligne qu'il est nécessaire de reconnaître le rôle et la participation des femmes dans le développement économique. Il insiste sur l'importance de se conformer aux conventions internationales et aux politiques nationales et régionales, de les intégrer à la législation et de renforcer les façons dont ces instruments juridiques s'articulent entre eux.

147. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite le Bureau des femmes pour son exposé et la présentation de son plan stratégique et prend note de la réponse de la conseillère à la condition féminine aux observations formulées par les différents représentants. Il indique que son pays est prêt à adopter le plan stratégique du Bureau et fait observer que les ONG jouent un rôle important en ce qui concerne les préoccupations des femmes dans de nombreuses collectivités. Il déclare que la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaiterait qu'un soutien plus actif soit accordé aux travaux de ces organisations locales.

148. Le Comité adopte le plan stratégique du Bureau des femmes du Pacifique, qualifié de "document dynamique".

149. Le Conseiller pour la promotion des jeunes donne un panorama des activités que mène actuellement le **Bureau de la jeunesse du Pacifique**, dont les éléments essentiels sont exposés dans son plan stratégique, et décrit succinctement les actions planifiées pour l'année à venir.

150. Le représentant de la Nouvelle-Zélande évoque les possibilités de liens interculturels et demande si le Bureau de la jeunesse du Pacifique collabore avec d'autres Sections et Départements de la CPS dans le cadre de ses travaux.

151. La représentante des Tonga demande quels critères le Bureau utilise pour déterminer les pays où il intervient actuellement et comment il prévoit d'offrir ses services aux pays où il ne mène actuellement aucune activité.

152. Le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée souligne la nécessité de perfectionner les compétences des jeunes et fait remarquer qu'un grand nombre d'entre eux sortent chaque année diplômé du système éducatif, tant en Papouasie-Nouvelle-Guinée que dans la région. Il demande si le Bureau de la jeunesse du Pacifique échange des informations avec d'autres organismes agissant en faveur de la jeunesse dans d'autres régions.

153. Le Conseiller pour la promotion des jeunes informe que l'une des exigences du Programme consacré aux petits États insulaires est qu'il s'occupe de pays dont la population est inférieure à 100 000 habitants, ce qui concerne douze pays dans le Pacifique. Il indique que d'autres Projets du Bureau de la jeunesse du Pacifique sont ouverts à tous les membres de la CPS et que le Bureau répond fréquemment à des demandes d'assistance émanant de pays membres.

154. La représentante des Tonga suggère qu'il convient de se conformer strictement aux accords passés et demande s'il est envisagé d'étendre le Projet consacré aux petits États insulaires à des pays ayant une population plus nombreuse. Elle mentionne qu'aux Tonga, les jeunes représentent approximativement 60 pour cent de la population totale et indique que l'un des problèmes les plus graves pour son pays est

l'abandon de l'enseignement secondaire par une grande majorité de jeunes gens. Elle demande si la CPS pourrait se pencher sur ce problème étant donné les implications graves et à long terme qu'il engendre.

155. Le Conseiller pour la promotion des jeunes prend note de la question soulevée par la représentante des Tonga et indique que le Bureau a déjà reçu une demande d'assistance des Tonga à laquelle il répondra au début de 2003. Il indique que le Bureau de la jeunesse du Pacifique maintient des contacts étroits avec d'autres organisations extérieures à la région mais que la décision quant à l'adoption de stratégies particulières est du ressort de chaque pays membre.

156. Le Directeur général adjoint suggère qu'il serait utile de conduire à l'échelle de la région une étude sur les raisons de l'abandon de l'école par un grand nombre de jeunes océaniens.

157. Le Comité adopte le plan stratégique du Bureau de la jeunesse du Pacifique, qualifié de "document dynamique".

158. La Directrice du **Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC)** présente le plan stratégique du Centre, en indiquant comment il coïncide avec la mission et le but de la Division Ressources sociales. Elle présente ensuite les résultats escomptés et les réalisations du Centre pour 2002 et remercie les bailleurs et les organisations qui coopèrent avec le Centre.

159. L'experte-conseil qui a mené l'évaluation indépendante du CFEC (Diane Goodwillie) présente un résumé de cette évaluation, durant laquelle 400 personnes ont été interrogées, et donne un aperçu des résultats de cette évaluation. Elle formule un certain nombre d'observations et de recommandations préalables et souligne notamment la nécessité de :

- définir le rôle fondamental du CFEC;
- mettre au point un rôle consultatif au niveau national pour le CFEC;
- réorganiser et réviser le cours régional;
- obtenir une assistance technique;
- développer d'autres plans de financement et de fonctionnement;
- améliorer les relations publiques, le recrutement et la sélection;
- définir des critères pour le suivi.

160. Le Premier Directeur général adjoint remercie l'experte-conseil et ceux qui l'ont aidée à achever cette évaluation en temps voulu. Il fait remarquer que les recommandations méritent d'être étudiées plus avant. Il indique que la CPS étudiera soigneusement le rapport final, effectuera un sondage des pays en 2003 et examinera minutieusement les orientations recommandées dans le cadre de cette évaluation. Il indique que le Programme de formation du CFEC conservera sous sa forme actuelle en 2003 et que la CPS rendra compte aux États et territoires membres de la suite donnée à cette évaluation.

161. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée prend acte du fait que l'experte-conseil a interrogé de nombreuses personnes dans toute la région, y compris des diplômées du CFEC (l'une d'elle est devenue membre du Parlement). Il constate les résultats obtenus par les diplômées du CFEC en Papouasie-Nouvelle-Guinée et mentionne l'exposé présenté par la Directrice du CFEC il y a deux ou trois ans, qui appelaient à modifier les activités du centre, selon une orientation proche de celle indiquée par l'experte-conseil. Il déclare qu'il faisait partie des représentants au CRGA qui avaient rejeté ces précédentes recommandations, estimant qu'elles conduiraient à faire passer l'accent de l'éducation communautaire en milieu rural à une préparation à l'enseignement supérieur. Il admet qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au programme, notamment en introduisant une formation à l'informatique et aux mass médias, formation qui a déjà

commencé, mais indique que pour le reste, les recommandations fondamentales formulées par l'expert diminueraient l'intérêt du CFEC pour les collectivités rurales. Il fait remarquer que plusieurs cours de brève durée axés sur l'acquisition de compétences spécifiques peuvent déjà être suivis dans certains domaines, mais que l'axe principal du CFEC, à savoir former des gens à se rendre dans des zones rurales reculées pour aider les villageois, est unique dans la région. Il souligne l'importance de cette formation et des travaux de développement menés dans une bonne partie de la région, et indique que la demande d'inscription aux cours du CFEC est élevée. Il regrette la perte du financement du Secrétariat général du Commonwealth et demande aux bailleurs de fonds d'envisager sérieusement de financer les activités importantes du CFEC.

162. La représentante de la Polynésie française exprime le vif intérêt et l'appui de son pays en faveur de l'éducation et du développement communautaires, et indique que c'est là un domaine qui a jusqu'ici été occulté à la faveur de la formation supérieure et technique. Elle mentionne un fonds de prévention établi en Polynésie française, qui finance des projets de collectivité, et laisse entendre que les diplômées du CFEC ont les compétences nécessaires pour communiquer efficacement avec les habitants des quartiers, ce qui n'est pas toujours le cas des gestionnaires de niveaux intermédiaire et supérieur. Elle félicite également le Centre pour la formation qu'elle prodigue aux femmes qui rentrent aux pays motivées et transmettent cet espoir à leur communauté. Elle convient qu'il pourra être nécessaire de procéder à des ajustements, mais déclare que le CFEC a un rôle important à jouer dans la Communauté du Pacifique.

163. La représentante des Tonga félicite le CFEC pour l'excellence des services qu'il rend à son pays, et abonde dans le sens des représentants de la Polynésie française et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle convient qu'un déplacement de l'axe principal du CFEC vers la formation aux fonctions de direction ne serait pas bénéfique à la région, principalement en raison de l'intérêt croissant que le Bureau des femmes accorde à l'élaboration de politiques et à la défense des intérêts des femmes. Elle indique que la formation du CFEC axée sur les collectivités reste très utile pour la région et propose que la formation aux fonctions de gestion et de direction soient offertes dans le cadre d'un programme d'enseignement plus vaste.

164. La représentante de Wallis et Futuna se fait l'écho des observations formulées par les précédents orateurs et félicite le centre pour ses travaux, en particulier pour les efforts qu'il a faits pour comprendre la situation des femmes francophones et pour leur offrir une formation en anglais avant de commencer les cours. Elle déclare que le Centre sert de lien entre les États et territoires francophones et anglophones, et contribue par conséquent à l'intégration de la région. Elle souligne la nécessité d'établir un programme axé sur les collectivités. Elle propose d'utiliser la période des vacances pour offrir de nouveaux cours, qui ciblent à la fois les hommes et les femmes. Elle souligne qu'elle souhaite voir le Centre être utilisé pleinement, et renouvelle son soutien au CFEC, en déclarant que "le Centre relie les communautés océaniques".

165. Le représentant des Îles Fidji félicite les intervenants et déclare que son pays reconnaît l'importance de l'éducation communautaire, en particulier pour les femmes. Il convient avec le Président que les recommandations formulées dans le cadre de l'examen doivent être étudiées plus avant, et laisse entendre que, grâce à la collaboration, il sera possible de renforcer la contribution du CFEC au développement national. Il propose de réaliser une étude de suivi sur les diplômées du CFEC afin de mesurer l'incidence des activités du Centre.

166. Le représentant des Îles Marshall félicite le CFEC et déclare que les travaux du Centre sont importants pour les États et territoires membres. Il propose la formation d'un groupe de travail qui se composerait de représentants d'États et territoires membres de la CPS, d'agents du Secrétariat général et du CFEC et qui serait chargé d'examiner les résultats de l'évaluation et de formuler des recommandations.

167. Le représentant du Samoa souscrit à la proposition faite par le Secrétariat général, qui propose de réexaminer cette question en 2003. Il s'associe aux vues exprimées plus tôt concernant l'importance du CFEC mais déclare qu'il est nécessaire d'examiner de près les recommandations découlant de l'évaluation et de consulter les spécialistes des questions de femmes dans son pays.

168. Le représentant de la Nouvelle-Zélande reconnaît la valeur des travaux du CFEC et déclare qu'il garde présents à l'esprit les conclusions de cette évaluation et de celles qui l'ont précédée. Il indique que la Nouvelle-Zélande appuie les travaux du CFEC, à telle enseigne que son pays pourrait envisager lui octroyer

des fonds supplémentaires. Il propose de suivre l'évolution du plan stratégique du CFEC actuel plutôt que de l'entériner, étant entendu que le Secrétariat général présentera aux États et territoires membres un plan révisé. Il sait que les besoins de la région évoluent et indique que tandis que certains cours conservent leur validité, d'autres devraient peut-être être remaniés.

169. Le Premier Directeur général adjoint remercie les membres pour leurs observations claires et constructives et déclare que la CPS examinera les recommandations en détail, mettra à jour le plan stratégique, et en rendra compte aux membres avant la prochaine session du CRGA. Il suggère d'étudier la possibilité de concrétiser la proposition des Îles Marshall concernant la création d'un groupe de travail.

170. Le Comité prend note du plan stratégique du CFEC, indiquant que les activités du Centre se poursuivront en 2003 comme prévu et qu'un plan stratégique révisé sera présenté à la prochaine session du CRGA en 2003.

171. Le Premier Directeur général adjoint indique qu'une présentation en format PowerPoint du **Centre régional des médias** et son plan stratégique, accompagné de la description des réalisations de 2002, figureront sur le cédérom* accompagnant ce rapport et invite les représentants à porter leur attention sur l'évaluation du Centre régional des médias réalisée récemment.

172. Le Directeur de la Section Planification présente l'évaluation du Centre régional des médias (CRM) au nom du, responsable de l'équipe d'évaluation, M. Ashley Wickham. Il informe les représentants au CRGA que cette évaluation a été réalisée par un groupe d'experts de haut niveau. Il déclare que le texte intégral du rapport fait actuellement l'objet d'une mise en forme définitive et sera disponible peu après la présente session du CRGA. Il mentionne la double fonction du Centre régional des médias, qui consiste actuellement à renforcer les capacités de la région en matière d'information par les médias et à offrir des services de réalisation de supports médiatiques aux Sections et Départements de la CPS. L'évaluation du Centre a permis de déterminer que ces services sont de grande qualité et que la région a clairement besoin des services de formation aux médias et de renforcement des capacités qu'offre le Centre régional des médias. Il reconnaît la nécessité et l'utilité d'apporter un soutien aux Sections et Départements de la CPS en matière de réalisation de supports audiovisuels. L'équipe d'évaluation a néanmoins émis la crainte que cette double fonction ne diminue l'efficacité du CRM. L'équipe d'évaluation a également estimé que le Centre pourrait encore améliorer ses méthodes de formation et a fait un certain nombre de recommandations à cet effet. Les services internes pourrait aussi gagner en efficacité. L'équipe a par conséquent recommandé de restructurer le Centre en le divisant en deux unités distinctes, opérant selon deux modes d'intervention différents. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le centre devrait coordonner les actions de formation au lieu de s'efforcer de centraliser toutes les compétences spécialisées en son sein. Afin d'améliorer l'efficacité de la formation, il faudrait mettre davantage l'accent sur la formation dans les pays, si possible sur le lieu de travail, dispensée par des formateurs confirmés, et définir plus clairement le type de formation à dispenser et les groupes à viser. En ce qui concerne les services internes de production médiatique, l'équipe d'évaluation a recommandé un recours accru à la sous-traitance.

173. Le Premier Directeur général adjoint indique que le Secrétariat général a bon espoir que ces recommandations puissent être mises en œuvre et entraînent un renforcement de l'aptitude du Centre régional des médias à remplir ses deux fonctions dans le cadre de la nouvelle structure proposée. Il informe également les représentants du CRGA que le Secrétariat général a besoin d'examiner plus soigneusement le rapport et toutes ses implications mais que la mise en œuvre des recommandations dans le courant de l'année prochaine est envisageable.

174. En réponse à une demande d'éclaircissement des représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Samoa, le Premier Directeur général adjoint explique que la proposition de restructuration n'aura pas d'incidence financière et qu'elle pourra s'inscrire dans le budget imparti au Centre régional des médias. Le Secrétariat général rendra ensuite compte de l'état d'avancement de cette restructuration à la prochaine session du CRGA.

* Le cédérom est disponible sur demande auprès du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

175. En ce qui concerne une question posée par le représentant de la France concernant l'utilité et l'avenir du service bilingue d'information *Flash d'Océanie*, le Premier Directeur général adjoint répond que l'équipe d'évaluation a conclu à l'utilité de ce service. Celle-ci a toutefois estimé que ce service aurait mieux sa place au sein d'une entité telle que l'Association des médias des îles du Pacifique ou l'Association océanienne de radiodiffusion. Le Premier Directeur général adjoint souligne également que ce service a jusqu'ici bénéficié du concours financier de la France par l'intermédiaire de son ambassade à Suva, mais qu'il semble que ce financement prendra bientôt fin et qu'il faudra peut-être mettre un terme à ce service, malgré son utilité.

176. Le Comité accepte les conclusions découlant de l'évaluation du Centre régional des médias et adopte ses recommandations. Ce faisant, le Comité convient que le Secrétariat général pourrait commencer à mettre en œuvre ces recommandations et à engager la restructuration proposée dans le courant de l'année prochaine, sous réserve que ces remaniements n'aient pas d'incidence financière et restent dans les limites du budget actuel du Centre. Le Secrétariat général rendra compte de l'avancement de cette mise en œuvre à la prochaine session du CRGA. Le Comité convient en outre de débattre des incidences budgétaires à plus long terme de cette mise en œuvre durant l'examen du budget interviendra un peu plus tard dans le cadre de cette session et invite le Secrétariat général à porter cette question à l'attention des membres du CRGA, en temps opportun, lors de l'étude de ce point particulier de l'ordre du jour.

177. Le Conseiller (Énergies renouvelables) de la CPS présente le rapport final du Projet **PREFACE**. Il est prévu que ce projet, cofinancé par la France et l'Australie, prenne fin en décembre 2002.

178. Le représentant de la France fait l'éloge de l'exposé du Conseiller (Énergies renouvelables). Il prend note du fait que 70 pour cent des Océaniens ne sont pas raccordés à un réseau électrique et que, à l'époque d'Internet, il n'est pas admissible que des populations n'aient pas accès à une source d'électricité durable. Il explique que c'est précisément pour cette raison que la France a soutenu le Projet **PREFACE**, qu'il estime exemplaire et qui a démontré l'utilité et la facilité d'emploi des sources d'énergie renouvelable. Il suggère que ce projet pourrait servir de modèle à d'autres pays de la région et se félicite de la coopération exemplaire qui s'est instaurée entre la France, l'Australie et la CPS.

179. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée note avec plaisir que, dans le cadre du Projet **PREFACE**, il a été fait usage de bicyclettes et non de véhicules à combustible fossile, et que les piles usées ont été récupérées pour être recyclées. Il affirme que la Papouasie-Nouvelle-Guinée déplore, tout comme la France, que la majorité des populations ne soient pas raccordées à un réseau électrique. Il aimerait avoir des précisions sur l'origine et les caractéristiques du matériel de distribution utilisé pour le projet, ces renseignements pouvant s'avérer utiles pour des futurs projets. Le Secrétariat général du Forum ayant assigné à la SOPAC le mandat de développer le secteur de l'énergie, il appartient aux pays membres de la CPS de participer aux travaux de la SOPAC en tant que membres associés et de faire connaître leur point de vue sur les énergies renouvelables par le truchement de la SOPAC. Il dit savoir que le PROE participe à un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial, et exhorte les pays à faire le plus possible appel aux ressources régionales par le biais de la coordination des activités des organisations régionales. La SOPAC ayant été chargée des énergies renouvelables, il y a quelques années, il appartient, selon lui, aux pays membres de l'inviter à poursuivre les Projets relatifs à ce secteur.

180. La représentante de l'Australie remercie le Conseiller (Énergies renouvelables) pour son exposé et fait siennes les observations de la France et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. À son avis, il reste quelques aspects du projet en suspens, et elle informe que le comité de coordination de ce projet, qui se réunirait vendredi prochain, examinera les moyens de soutenir la poursuite des activités dans ces domaines. Elle convient qu'il faut être prudent pour déterminer à quelle organisation de la région il appartient de soutenir ce type de Projet.

181. Le représentant des Îles Fidji remercie la France et l'Australie d'avoir apporté leur soutien au projet, et souscrit au point de vue de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il remercie tous les intervenants qui ont exprimé leur soutien à ce Projet. Pour lui, la réalisation des objectifs de développement durable est une tâche véritablement ardue dans la région. Il indique que les Îles Fidji souhaiteraient voir des projets similaires mis en œuvre au niveau national, avec le concours de la CPS.

182. Le représentant des Îles Marshall exprime la gratitude de son pays, qui a été l'un des bénéficiaires du Projet PREFACE. Il admet qu'il conviendrait d'élucider les responsabilités des différentes organisations s'intéressant aux énergies renouvelables. Les chefs de file de la région, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, reconnaissent l'importance des énergies renouvelables pour la région et les pays membres ont confié à la SOPAC le rôle de coordonnateur exclusif de ce secteur. À son avis, il ne serait pas judicieux que les pays membres l'empêche de remplir ce mandat, qui lui a été dévolu par les chefs de gouvernement de la région.

183. Pour résumer les débats, le Président rappelle que le Comité a pris acte de l'exposé qui lui a été fait du projet et souhaite que la réunion de vendredi soit fructueuse. Il prend également bonne note de la décision des dirigeants océaniques et de l'importance d'une action concertée avec d'autres organisations régionales.

184. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait remarquer que les principaux bailleurs de fonds du Projet PREFACE étaient également associés, par l'intermédiaire du Forum, à des partenaires qui participent à la présente réunion, et qu'il y voit une possibilité de concertation à l'échelle de la région. Confier la responsabilité à une seule et unique organisation permettrait d'éviter les problèmes qui résultent de la participation de plusieurs organisations.

185. Le Président invite le représentant de la SOPAC à prendre la parole. Celui-ci convient qu'au titre de son mandat, la SOPAC doit se consacrer aux énergies renouvelables, mais il suggère que le débat porte plus sur l'importance des énergies renouvelables. La réunion de vendredi revêt d'autant plus d'importance que 70 pour cent des Océaniques n'ont toujours pas accès à un réseau électrique. Il affirme que, lorsque la SOPAC a demandé aux Océaniques ce qu'ils souhaitaient en priorité, ils ont répondu : l'électricité. Il félicite la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande du soutien qu'elles ont apporté jusqu'à ce jour. Bien que déçu par le fait qu'aucun objectif ne soit ressorti du Sommet mondial sur le développement durable, l'organe directeur de la SOPAC vise un pourcentage d'utilisation des énergies renouvelables de 15 pour cent dans la région d'ici à 2012.

186. Le Président invite le représentant du PROE à prendre la parole. Limitant ses observations à la participation du PROE au Programme océanique en faveur des énergies renouvelables (PIREP), il annonce que le PROE va effectuer une étude, financée par le Fonds pour l'environnement mondial, sur les obstacles à l'utilisation des énergies renouvelables rencontrés dans la région. Il indique que les conclusions de cette étude devraient conduire à la réalisation d'un Projet d'installation d'équipements, confié à la SOPAC.

187. Le Président résume le débat en le qualifiant d'encourageant et en disant qu'il plaide en faveur de la poursuite des travaux entamés au titre de PREFACE. Il prévoit qu'un avis favorable en ce sens ressortira de la réunion de vendredi. Il remercie l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande de leur concours financier et déclare que le Comité souhaite qu'elles maintiennent leur soutien à des actions menées en faveur des énergies renouvelables par le biais d'autres organisations.

188. Le représentant de la Nouvelle-Zélande estime qu'il importe de reconnaître le rôle des énergies renouvelables dans le développement de la région et il exhorte à poursuivre le travail dans ce domaine, que ce soit par le truchement du PROE, de la SOPAC ou d'autres organisations. Il invite à poursuivre les efforts visant à réduire la consommation des combustibles fossiles, ce qui permettrait de dégager des ressources financières qui pourraient être affectées à d'autres actions en faveur du développement durable.

189. La Directrice générale souligne à nouveau l'importance capitale que la CPS, d'autres organisations membres du CORP et les bailleurs de fonds attachent aux énergies renouvelables dans le développement durable de la région. Elle affirme que les organisations du CORP reconnaissent leurs rôles respectifs et se félicite de l'engagement qu'ont manifesté les organisations régionales en faveur des énergies renouvelables. Elle souscrit à la déclaration du Président préconisant que les organisations régionales unissent leurs voix pour souligner l'importance des énergies renouvelables, et elle estime qu'il est nécessaire que les institutions régionales poursuivent leur collaboration dans ce domaine. En son nom personnel, elle exprime ses félicitations à l'équipe de PREFACE pour leur travail excellent, ainsi que ses remerciements à l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande pour leur soutien et leurs paroles d'encouragement.

190. Le représentant du Samoa demande quelle décision est attendue du Comité, puisque aucune somme n'est inscrite au budget pour la poursuite de PREFACE.

191. Le Président répond que le Comité est favorable à la poursuite du projet et reconnaît la nécessité d'une coopération à l'échelle régionale dans ce domaine, conformément aux décisions prises par les chefs de gouvernement dans d'autres instances.

192. La Directrice générale indique qu'il est prévu que le Projet PREFACE se termine à la fin de 2002. La question, à laquelle le comité de coordination du projet devra trouver une réponse lors de sa réunion de vendredi, est de savoir si le projet s'achèvera en décembre ou se poursuivra brièvement afin que ses objectifs soient atteints, comme recommandé dans l'évaluation du projet. Elle indique que les débats de vendredi porteront sur la nécessité de continuer à attacher une importance prioritaire aux énergies renouvelables dans la région, et elle souligne que ces débats pourront s'appuyer sur les recommandations du CRGA.

Signature officielle du protocole d'accord relatif au Projet d'énergie éolienne de Mangaia (Îles Cook)

193. Dans le cadre du Projet d'énergies renouvelables PREFACE, un protocole d'accord a été signé par la CPS et la société Vergnet pour la fourniture et l'installation d'un aérogénérateur raccordé au réseau électrique sur l'île de Mangaia (Îles Cook).

194. Le Président soumet le plan stratégique de la Section Technologies de l'information et de la communication au Comité qui l'adopte, le qualifiant de "document dynamique".

POINT 3 DE L'ORDE DU JOUR – QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

POINT 3.1 DE L'ORDRE DU JOUR – LE PLAN DIRECTEUR DE LA CPS (2003–2005)

195. La Directrice générale présente le Plan directeur de la CPS et indique que le Secrétariat général est impatient de recevoir les commentaires des pays membres à son sujet. Elle évoque brièvement la procédure qui a été suivie pour l'élaboration de ce Plan, qui a commencé avec la trente et unième session du CRGA, et souligne que la procédure elle-même est aussi importante que le produit final.

196. Le Directeur de la Section Planification précise en préalable que ce Plan est destiné à servir de ligne Directrice pour l'action de l'organisation et qu'il devrait de ce fait refléter les préoccupations et les souhaits des membres de la CPS. Il trace dans les grandes lignes la structure et les caractéristiques du Plan et cite la vision, la mission et les principes Directeurs proposés pour l'organisation. Il démontre comment le Plan définit les fonctions fondamentales du Secrétariat général, expose les stratégies établies pour la période 2003–2005 et termine en expliquant l'approche intégrée de la planification adoptée par la CPS.

197. Le représentant de la France remercie le Secrétariat général pour l'établissement de ce Plan directeur dont il approuve les principes généraux énoncés par la CPS. Il appuie en particulier la position consistant à mettre l'accent sur l'atténuation de la pauvreté qui, dit-il, est au cœur de tous les efforts de développement. Il approuve aussi la volonté d'accorder une importance particulière à la mise en valeur des ressources humaines et déclare que la France soutient fermement les efforts déployés pour améliorer la communication, tant au sein de la région qu'à l'extérieur, car ils sont indispensables pour attirer l'attention des bailleurs de fonds et obtenir un soutien supplémentaire de leur part. Il appuie la formation de partenariats constructifs mais demande des éclaircissements quant au mandat et au rôle du CORP. Il souligne qu'il est important que le CORP assure une meilleure coordination des activités des organisations régionales mais que ce mécanisme n'a pas pour objet de devenir une sorte de "super organisation régionale". Il se félicite de voir l'importance accordée à la transparence et à l'assurance de la qualité mais insiste sur la nécessité de trouver un juste équilibre de manière à ne pas compromettre la capacité de réaction de l'organisation à l'échelle de la région.

198. Le représentant des États-Unis d'Amérique félicite le Directeur de la Planification au sujet de son exposé précis et concret et suggère de modifier l'énoncé de la mission figurant dans le Plan afin d'y inclure le concept de développement des capacités dans sa mise en œuvre.

199. La représentante de l'Australie abonde dans le sens du représentant des États-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'exposé qui vient d'être fait et félicite le Secrétariat général pour son nouveau Plan directeur. Elle indique que l'Australie est particulièrement satisfaite des multiples consultations qui ont été faites pour l'élaboration du Plan et elle reconnaît que le Plan a pris en compte des conclusions importantes de la récente évaluation de la CPS. Elle indique que l'Australie aimerait voir inclure dans le Plan des résultats et des indicateurs de résultats spécifiques et suggère également que l'on y mentionne la façon dont la CPS prévoit de travailler en coopération avec des ONG opérant dans la région. Elle demande aussi comment le Secrétariat général prévoit de s'assurer la coopération et le soutien d'autres bailleurs de fonds de la région. S'agissant du principe prescrivant de "répondre aux besoins", elle affirme que le passage à une planification axée sur des Programmes permettrait une réponse mieux coordonnée mais émet la crainte que sa suggestion ne soit mal interprétée. Elle recommande à la CPS de centrer ses activités sur la réponse aux besoins régionaux par le biais de stratégies applicables à l'échelle régionale bien conçues.

200. Le représentant du Royaume-Uni se félicite de l'accent qui est mis sur l'atténuation de la pauvreté et suggère que la CPS se penche attentivement sur la façon dont elle pourrait le mieux servir les populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la région.

201. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se dit satisfait de ce Plan directeur parfaitement présenté. Il s'enquiert au sujet de l'accent qui est mis sur la fourniture d'un service d'analyse et de conseil en matière de politique sectorielle (évoqué au chapitre 4.3 du Plan directeur), admettant que la coordination et la recherche de personnes dotées de compétences spécialisées sont bien une fonction de la CPS mais il laisse entendre que cette action de soutien à l'élaboration de politiques pourrait entrer en conflit avec les activités des planificateurs stratégiques nationaux. Il demande une clarification à ce sujet. Il appuie les observations précédentes faites au sujet du CORP. Il demande comment coexistent les protocoles d'accord passés entre la CPS et d'autres institutions et les protocoles d'accord bilatéraux passés entre des pays et ces mêmes institutions. Il termine en disant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée accueille très favorablement ce Plan directeur.

202. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait l'éloge du travail accompli pour l'élaboration du Plan directeur ainsi que des divers plans stratégiques des Départements et Sections de la CPS. Il suggère de mettre plus en relief le travail intersectoriel qui s'effectue entre les trois divisions de la CPS. Il fait également observer que les conclusions du Sommet mondial sur le développement n'apparaissent pas dans le Plan et suggère qu'elles y soient prises en compte.

203. Le représentant des Îles Fidji exprime ses remerciements à l'intervenant qui a présenté ce Plan et appuie l'appel du représentant des États-Unis d'Amérique à fonder la mission de la CPS davantage sur les actions à entreprendre, dans la formulation qui en est faite dans le Plan. De même, le Plan devrait faire davantage ressortir les liens qui existent entre les divisions de la CPS car un défaut de coordination pourrait compromettre l'efficacité du travail de l'organisation.

204. Le représentant de Tuvalu loue aussi le travail accompli pour l'élaboration de ce Plan. Il fait valoir combien les objectifs visant l'atténuation de la pauvreté et la promotion d'un développement durable s'appliquent au Pacifique et suggère d'en montrer davantage l'importance dans les principes directeurs du Plan.

205. Le représentant du Samoa exprime l'avis que ce nouveau Plan est meilleur que le précédent. Il met vivement en garde contre le désir qui transparaît dans le Plan de s'occuper de questions d'intérêt mondial et d'améliorer l'image de la CPS dans le monde par le biais d'une meilleure stratégie de communication, craignant que cette préoccupation ne monopolise l'attention de la CPS au détriment de sa fonction fondamentale qui est de répondre aux besoins immédiats de ses membres.

206. Le représentant des Samoa américaines fait référence à la lettre du gouverneur de son pays, en date du 31 octobre 2002 et adressée au directeur général de la CPS, dans laquelle il soulève la question de la sécurité dans la région. Il relève que les questions et les inquiétudes concernant la sécurité se posent à tous les secteurs du développement. Il rappelle en outre que l'attentat du 11 septembre 2001 a démontré que pour

lutter efficacement contre le terrorisme, les pays doivent inclure la mise en place de moyens de réaction immédiate et de gestion des répercussions dans leurs programmes nationaux de préparation aux urgences, et assurer la continuité de l'État durant un événement. Il a ajouté que les petits États insulaires n'étaient pas en mesure de répondre à une attaque terroriste directe si les dispositifs de renseignement et de maintien de l'ordre venaient à s'effondrer. Il a de surcroît fait remarquer que plusieurs programmes de la CPS intégraient déjà des éléments relatifs à la sécurité reliant en réseau les États et territoires de la région, et que la CPS assure une couverture exhaustive de la région Pacifique. Il a ajouté encore qu'une approche dynamique de la sécurité régionale est requise, demandant que la vision et la mission de la CPS fassent référence à la sécurité, et que les débats en vue d'identifier les organisations et de définir les approches appropriées en vue d'un programme exhaustif de sécurité régionale soient un thème inscrit à l'ordre du jour du prochain CRGA. Une déclaration détaillée des Samoa américaines et la lettre du gouverneur sont jointes en annexe 2 au présent rapport.

207. Le représentant de la Nouvelle-Zélande reconnaît le bien-fondé des inquiétudes exprimées au sujet de la garantie de la sécurité dans la région et dit que c'est une question qui intéresse tous les pays. Il rappelle néanmoins qu'il a été assigné à la CPS un mandat de caractère clairement technique et dit qu'à son sens, ces préoccupations seraient plus du ressort du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique.

208. Le représentant du Samoa attire l'attention du Comité sur le libellé de certains des paragraphes du Projet de document et suggère que le Secrétariat général y apporte quelques corrections rédactionnelles afin d'améliorer ce document sur le plan de la forme.

209. Le Directeur de la Section Planification remercie tous les membres pour leurs intéressantes observations. Il rassure les membres du Comité en disant que tous leurs commentaires seront dûment pris en compte dans la prochaine révision du texte actuel. Il sollicite l'approbation du Comité quant aux stratégies générales énoncées dans le nouveau Plan directeur et lui demande d'autoriser le Secrétariat général à en modifier le libellé de façon à prendre en compte les observations et les préoccupations exprimées par les représentants. À cet égard, il suggère que l'énoncé de la mission soit modifié comme suit : "Notre mission est d'aider les Océaniens à prendre et à appliquer des décisions en connaissance de cause au sujet de leur avenir". Il insiste sur la nécessité que le Secrétariat général ait une fonction plus large que celle de simplement répondre à des demandes et se consacre à faire prendre conscience aux membres des grands défis de l'heure.

210. La Directrice générale insiste, elle, sur la nécessité de faire en sorte que le Plan directeur contienne des objectifs clairs et précisément ciblés. À l'évidence, dit-elle, la CPS est capable d'intervenir dans des domaines techniques, ce qui fait partie de son mandat, mais elle fait remarquer que le Secrétariat général devrait aussi avoir la faculté de considérer des questions concernant la région tout entière pour être à même de réagir avec plus d'efficacité et en temps opportun à l'évolution des besoins de la région. Elle affirme que la CPS doit être capable de servir les buts de la communauté internationale par le biais de ses activités. Elle ajoute que la CPS doit agir dans ce sens en collaboration avec ses membres et avec ses partenaires dans le développement de manière à garantir que les objectifs de son travail de développement correspondent aux besoins et aux priorités de la région. En ce qui concerne les questions de sécurité, elle est aussi d'avis qu'il y a lieu de répondre à ces préoccupations par le biais des organismes régionaux qui existent, tout en soulignant l'importance d'entretenir les liens entre la CPS et ces organismes existants. La raison d'être du Plan directeur est de faire en sorte que la CPS puisse suivre une voie vers l'avenir bien tracée et avec des objectifs précis à l'horizon. Ce Plan appartient à tous les pays membres, dit-elle. Elle assure les États et territoires membres que le Plan directeur dans sa version révisée reprendra toutes les observations et les préoccupations exprimées par les membres et que le document final imprimé comprendra une déclaration du Président de la Conférence de la Communauté du Pacifique qui mettra en valeur l'importance du Plan pour les pays membres. Elle remercie ceux-ci pour leur précieuse contribution.

211. Le Comité approuve le Plan directeur de la CPS, qualifié de "document dynamique", et approuve les principes généraux qu'il contient, sous réserve que le Secrétariat général modifie le libellé actuel en fonction des observations faites durant cette session. La version révisée serait distribuée aux membres dans les semaines à venir pour plus ample examen. Les membres auraient jusqu'à Noël pour envoyer encore des commentaires au Secrétariat général et le document serait ensuite imprimé.

POINT 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR – POLITIQUES REGIONALES

212. Le Directeur de la Division Ressources marines présente le document de travail 3.2, intitulé "Politiques régionales sectorielles et groupes de travail interinstitutions". Il souligne que ce document est essentiellement un document d'information dont l'objet est d'informer les membres au courant des travaux effectués à l'appui des politiques sectorielles par plusieurs groupes de travail interinstitutions de la région auxquels participe le Secrétariat général. Le Secrétariat général, précise-t-il, demande cependant aux membres d'orienter la position qu'il doit adopter à l'égard de l'inclusion des territoires insulaires du Pacifique dans le champ d'application de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique qui a été adoptée par le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique lors de sa conférence d'août 2002. Selon lui, le Comité est placé devant les choix suivants : restreindre l'application de ladite Politique aux seuls pays membres du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique; laisser les États et territoires insulaires océaniques qui ne sont pas membres du Secrétariat général du Forum décider individuellement s'ils veulent ou non donner leur aval à la Politique; ou remettre à plus tard une décision sur la question jusqu'à ce que tous les membres aient eu la possibilité d'examiner le document et de parvenir à un consensus. Le Directeur de la Division Ressources marines signale que la Politique n'est pas un instrument juridique et n'est pas juridiquement contraignante pour un pays; il s'agit simplement d'une déclaration fondamentale sur des principes communs dans la région.

213. Le Président invite les membres à entamer la discussion en soulignant que, puisque le Secrétariat général du forum des îles du Pacifique a déjà adopté la Politique, la question ne se pose que pour les membres qui n'appartiennent pas au Secrétariat général du Forum.

214. Le représentant de la France déclare que son pays se rallie aux principes généraux énumérés dans la Politique. Il relève que l'esprit de la Politique est d'englober tous les membres insulaires océaniques, y compris les territoires. La France souhaite soulever deux points. En premier lieu, même si la Politique n'est pas juridiquement contraignante, la France est soucieuse d'avoir la certitude d'une pleine cohérence entre ce document et les règles de droit international aujourd'hui en vigueur en matière de droit de la mer, à commencer par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il s'agit d'éviter toute ambiguïté qui entraînerait des divergences d'interprétation. La France est fermement convaincue que les territoires doivent également être associés à l'élaboration du document et à la formulation de ses actions stratégiques. Forte de ces considérations, la France n'a aucune difficulté à adhérer au contenu de ce document qui est davantage un point de départ qu'un aboutissement, et à accepter que la Communauté du Pacifique lui donne son aval et l'adopte.

215. Le représentant des États-Unis d'Amérique déclare que son pays est favorable aux méthodes et aux partenariats régionaux dont l'objet est de s'attaquer à des problèmes écologiques et considère que la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique est un document utile et pétri de sagesse. Toutefois, les États-Unis d'Amérique s'inquiétaient au plus haut point du libellé des versions antérieures de la politique. Selon lui, son pays se félicite de constater que la version la plus récente de la Politique semble avoir réglé ces problèmes et qu'elle est notamment cohérente avec les droits et les obligations de tous les États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il déclare que les États-Unis d'Amérique sont en train d'examiner cette dernière version et espèrent pouvoir collaborer bientôt avec des partenaires au sein de la Communauté du Pacifique afin de concourir à la mise en œuvre des cinq principes directeurs de la Politique; ils ne sont cependant pas en mesure, en ce moment, de lui donner leur aval officiel et entier.

216. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie déclare que son pays est prêt à donner son accord de principe à la Politique mais qu'il doit voir le texte en français avant de pouvoir donner une réponse définitive.

217. Le représentant de l'Australie se félicite des observations faites par la France et la Nouvelle-Calédonie et prend note des remarques faites par le représentant des États-Unis d'Amérique. Il déclare qu'il n'était pas prévu que la Politique ne s'applique qu'aux membres du Forum et indique que bien qu'elle n'ait pas force exécutoire, la Politique est fondée sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Son pays, dit-

il, est en faveur de l'engagement de tous les gouvernements et administrations de la région et il encourage la France, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et les autres territoires français à participer au Forum régional océanien sur la mer de l'année prochaine. Il convie les membres qui peuvent adopter la Politique immédiatement de le faire, pendant que les autres continueront de l'étudier jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'adopter ultérieurement, hors session. Ceci faciliterait l'organisation du Forum régional de la mer, l'année prochaine.

218. Le représentant de la France souhaite que son pays et les territoires français aient l'occasion de prendre connaissance du texte du document en français pour être à même de faire connaître leur avis au Forum régional océanien sur la mer, l'année prochaine.

219. Le Comité :

- a) prend note de l'information fournie par le Secrétariat général sur les travaux effectués à l'appui des politiques sectorielles par plusieurs groupes de travail interinstitutions de la région auxquels participe le Secrétariat général;
- b) exprime son accord avec les principes généraux énoncés dans la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique;
- c) reporte la question de l'aval officiel par les membres de la Communauté du Pacifique qui ne sont pas membres du Forum jusqu'à ce qu'une traduction française du texte de la Politique soit disponible et ait été remise aux membres francophones;
- d) convient que, après cette période, les territoires non membres du Secrétariat général du Forum pourront adhérer individuellement à la Politique en communiquant leur décision au Secrétariat général, hors séance;
- e) demande au Secrétariat général de tenir tous les membres dûment informés des préparatifs du Sommet océanien de la mer qui doit se dérouler en 2003.

POINT 3.3 DE L'ORDRE DU JOUR – REUNIONS SECTORIELLES REGIONALES

220. Le Premier Directeur général adjoint présente le document de travail 3.3, qui propose un cadre général, une structure et un mécanisme de financement des conférences régionales sectorielles de la CPS qui servent à orienter les travaux des sections et départements de la CPS.

221. Le Premier Directeur général adjoint invite les participants à la réunion à approuver les quatre propositions figurant au paragraphe 19 du document de travail concerné.

222. Lors des débats qui s'ensuivent, les observations suivantes sont formulées.

- Les conférences ne devraient pas simplement être un prétexte pour voyager.
- Le nombre des conférences va augmentant et a des incidences financières pour la CPS, ainsi que sur la capacité des administrations des États et territoires océaniques de participer à toutes ces conférences.
- La CPS ne peut couvrir à partir de son budget ordinaire que 50 pour cent des coûts occasionnés par nombre de ces réunions, et l'organisation doit trouver des fonds supplémentaires pour combler la différence. C'est pourquoi les bailleurs potentiels doivent établir la liste des conférences à financer en priorité.
- Le coût d'une conférence qui se tient à Nouméa avoisine 60 000 UCOM. Il est moindre lorsque la conférence a lieu à Suva.

- Lorsqu'une réunion se tient dans un autre pays à invitation de celui-ci, le pays hôte prend en charge les frais supplémentaires qu'elle occasionne.
- La tenue d'une réunion conjointe des Départements Agriculture et Foresterie permettrait de réduire les coûts.
- La CPS doit étudier la manière dont d'autres organisations pourraient l'aider à supporter une partie de ces frais.
- L'organisation à la suite de plusieurs conférences peut entraîner une économie.
- Il pourrait être utile de comparer le calendrier des conférences de la CPS et ceux d'autres organisations régionales, bien que la CPS en diffère en ce sens que son champ d'action est varié et qu'elle intervient dans des secteurs très divers qui nécessitent l'organisation de conférences distinctes.
- Le calendrier triennal des conférences donne le temps de mettre en œuvre les recommandations et de rendre compte de l'avancement des travaux à la réunion suivante.
- Dans l'intervalle entre les conférences triennales, les agents techniques ont d'autres occasions de se rencontrer dans le cadre de leur travail.
- Toutefois, certains départements et sections de la CPS jugent opportun de se réunir plus souvent que tous les trois ans et il leur arrive de tenir des conférences dans l'intervalle. Des conférences tenues tous les deux ans reviendraient moins cher que l'organisation d'une conférence triennale à laquelle vient s'ajouter une autre conférence dans l'intervalle.
- Les conférences sont plus efficaces si les documents d'information sont envoyés assez tôt pour que les participants puissent se préparer. Il convient de respecter scrupuleusement la règle qui prescrit l'envoi des documents du CRGA six semaines avant le début de la session.
- Les documents présentés doivent être succincts, compte tenu du faible nombre de personnes pouvant les lire dans les petits pays.
- Les documents d'information devraient énumérer les conclusions de la conférence précédente, les réalisations, les échecs et les difficultés prévues, de façon que les débats puissent être bien ciblés.
- Le CRGA serait plus efficace si les exposés de la CPS étaient plus courts, ce qui laisserait davantage de temps pour les échanges de vues.
- Il sera envisagé de présenter des exposés groupés à la prochaine session du CRGA.
- La proposition visant à confier aux Présidents des conférences régionales sectorielles de la CPS le soin d'en faire rapport au CRGA réduirait le besoin d'entendre de longs exposés des Sections et Départements.
- Les débats informels en dehors des conférences officielles seraient facilités si les adresses électroniques des correspondants étaient citées dans les documents distribués.
- Il faudrait que la CPS analyse l'efficacité ou l'inefficacité du déroulement de la présente session du CRGA afin de prévoir une procédure plus efficace en vue de la prochaine session.

232. Le Comité :

- a) **prend note des préoccupations exprimées;**

- b) prend acte du document présenté par le Secrétariat général; et
- c) prend également acte de ce que le Secrétariat général rendra compte de la situation au prochain CRGA, après la tenue des conférences techniques en 2003.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR - ADMINISTRATION ET FINANCES

POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR – NOUVEL ACCORD SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE DU PACIFIQUE

224. Le Directeur général adjoint donne un bref aperçu des négociations concernant l'élaboration d'un nouvel accord sur les immunités et privilèges de la Communauté du Pacifique en Nouvelle-Calédonie, qui se substituerait à l'Accord Angamarre de 1953. Il salue la présence de Bernard Deladrière, Directeur de Cabinet du Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Il souligne l'esprit constructif et positif dans lequel se sont déroulées les négociations entre la Nouvelle-Calédonie et la CPS, ainsi que l'appui sans réserve accordé par la France. Ces négociations ont été conduites dans un esprit de bonne volonté et de coopération, à l'instar de celles qui avaient abouti à l'accord original. Le document clarifie certains points, laissant moins de champ à une interprétation subjective. Il contient plusieurs restrictions concernant la levée des immunités et privilèges qui, de l'avis du Secrétariat général, ne remettent pas en question les dispositions fondamentales de l'accord. Le Secrétariat général estime que ce nouveau Projet d'accord permet au siège de la Communauté du Pacifique, à Nouméa, de bénéficier de conditions propices à son développement et qu'il permet aux représentants des États et territoires membres, aux membres du personnel, aux experts et aux consultants d'accomplir leur travail dans un environnement favorable.

225. Le représentant de la France se félicite particulièrement de l'esprit de bonne volonté et de coopération qui a prévalu au cours des négociations et il remercie chaleureusement la Nouvelle-Calédonie et la CPS. Il souligne que le nouveau projet d'accord reflète l'esprit de l'Accord Angamarre initial, tout en tenant compte de l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, hôte du siège de la Communauté du Pacifique.

226. Prenant la parole au nom du Président du gouvernement, le représentant de la Nouvelle-Calédonie indique que le but de la Nouvelle-Calédonie, au cours des débats, était d'actualiser l'accord initial sans remettre en question les privilèges et immunités octroyés à la CPS. Il exprime ses vifs remerciements à la CPS et à la France pour ces débats très constructifs. Il invite le Comité à examiner favorablement le projet d'accord, de façon qu'il puisse soumettre le texte au Congrès de Nouvelle-Calédonie pour approbation et signature par le Président du gouvernement.

227. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande au Secrétariat général des précisions concernant les restrictions proposées concernant la levée de certains privilèges et immunités des représentants d'États et territoires membres, évoquée à l'Article 13.1 a) "...en cas de crime ou de flagrant délit, la notion de crime étant définie par les dispositions en vigueur en Nouvelle-Calédonie". La Nouvelle-Zélande justifie sa requête par la portée de l'immunité généralement accordée à des représentants d'États et territoires membres auprès d'organisations internationales.

228. Le Directeur général adjoint indique que la difficulté tient à la différence sémantique du mot "crime" en anglais et en français.

229. Le représentant de la France convient d'évoquer ce problème de sémantique avec le représentant de la Nouvelle-Zélande, afin d'essayer de convenir d'un libellé approprié.

230. Le représentant du Samoa informe le Comité que son pays a besoin de temps pour étudier le projet d'accord. Il demande si l'accord concerne aussi les membres du personnel de la CPS en poste en dehors de la Nouvelle-Calédonie lorsqu'ils séjournent en Nouvelle-Calédonie, et si un accord similaire est en cours de négociation avec le gouvernement des Îles Fidji pour ce qui est de l'antenne de Suva, de sorte que tous les agents de la CPS soient traités sur un pied d'égalité.

231. Le Directeur général adjoint confirme que l'accord qui sera conclu avec la Nouvelle-Calédonie couvrira tous les membres du personnel de la CPS lorsqu'ils séjournent en Nouvelle-Calédonie, y compris les agents officiellement en poste dans d'autres pays.

232. Le représentant de la France confirme que tous les agents de la CPS bénéficient d'un statut égal en Nouvelle-Calédonie, qu'ils soient en mission ou en poste sur le Territoire.

233. Le Premier Directeur général adjoint explique que la CPS espère conclure l'accord relatif au siège avec la Nouvelle-Calédonie avant d'entamer des négociations similaires avec les autorités des Îles Fidji pour l'antenne de Suva.

234. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite l'ensemble des parties qui ont réussi à élaborer ce projet d'accord. Étant donné l'approche positive et constructive qui a été suivie, il est heureux de donner son accord de principe au document, en attendant l'avis officiel et juridique de son gouvernement.

235. Le représentant de l'Australie indique qu'il se félicite de donner son accord de principe au document et suggère que les pays membres qui ne sont pas encore en mesure de communiquer leur approbation au Secrétariat général le fassent ultérieurement, hors séance. Ce processus permettrait à l'Accord de se mettre en place dès que possible.

236. **Le Comité :**

- a) **félicite les gouvernements français et néo-calédonien ainsi que le Secrétariat général pour leurs efforts très fructueux et constructifs de négociation d'un nouvel accord sur les privilèges et immunités de la CPS en Nouvelle-Calédonie;**
- b) **donne son accord de principe au projet de nouvel Accord sur les privilèges et immunités accordés à la CPS en Nouvelle-Calédonie;**
- c) **prend acte du point soulevé par le représentant de la Nouvelle-Zélande concernant la différence d'interprétation sémantique d'un des articles, et remercie la France et la Nouvelle-Zélande pour leur tentative de parvenir à un consensus sur ce point;**
- d) **exhorte tous les États et territoires membres à communiquer leur approbation définitive avant le 15 décembre, de manière à permettre aux gouvernements français et néo-calédonien de parachever le processus de signature et de ratification avec la CPS. En l'absence d'approbation officielle à la date fixée, le Secrétariat général supposera que les pays donnent leur accord tacite.**

POINT 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR – LES SYSTEMES D'ASSURANCE DE LA QUALITE DE LA CPS

237. Le Directeur de la **Section Planification** décrit les grandes lignes des systèmes d'assurance de la qualité de la CPS et indique qu'ils ont été en partie mis en œuvre en réponse à l'évaluation indépendante de la CPS, effectuée en 2001 avec le concours financier de l'AusAID. Le document de travail 4.2 résume les progrès accomplis à ce jour en la matière.

238. Le représentant des Tonga propose d'adopter les systèmes d'assurance de la qualité du Secrétariat général.

239. **Le Comité adopte les systèmes d'assurance de la qualité du Secrétariat général.**

POINT 4.3 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTABLISSEMENT DU BUDGET D'EXECUTION PLURIANNUEL ET GARANTIE DES FINANCEMENTS

240. La Directrice générale déclare que, comme pour les systèmes d'assurance de la qualité évoqués dans le cadre de l'évaluation réalisée par l'Agence australienne de développement international, il a été convenu que le Secrétariat général examinerait la question de l'établissement d'un budget d'exécution et de la garantie des financements. Elle indique que le Secrétariat général a accepté cette recommandation et l'a appliquée dans le budget établi pour 2003. Elle déclare que l'incertitude des financements est un gros obstacle à la conduite de Programmes à long terme et à la planification budgétaire, mais elle annonce que la CPS met actuellement la dernière main à un accord avec l'Australie concernant un financement sur une période de trois ans, à compter de 2003. Elle demande aux représentants au CRGA de prendre note des mesures prises par la CPS et par les pays membres bailleurs de fonds concernant la garantie des financements.

241. Le représentant du Royaume-Uni ajoute qu'il est favorable à l'adoption de mécanismes de financement souples pour la CPS et fait valoir la nécessité d'établir un cycle de financement plus long, lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes complexes et à longue échéance telles que l'atténuation de la pauvreté.

242. La représentante de l'Australie précise que, bien que les fonds octroyés par son pays s'inscriront dans un cycle budgétaire de trois ans, la CPS sera tenue de rendre compte régulièrement des résultats obtenus et des réalisations. Elle indique que les trois premières années constitueraient la période de mise en œuvre de cette nouvelle approche. Si les résultats obtenus sont positifs, cette approche serait maintenue et s'accompagnerait d'une augmentation des financements alloués.

243. Le représentant de la Nouvelle-Zélande abonde dans le sens de l'Australie et déclare que son pays s'emploie à concevoir l'octroi de crédits budgétaires davantage lié à des Programmes, mais qui dépendrait de la soumission d'états clairs des résultats obtenus et des réalisations.

244. Le Comité adopte les recommandations formulées par le Secrétariat général.

POINT 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR – NOMINATION DES AUDITEURS POUR LES EXERCICES 2002 A 2004

245. Le Directeur des Services généraux présente le document de travail 4.4 qui traite de la nomination des auditeurs pour les exercices 2002 à 2004. Il rappelle la procédure d'appel d'offres appliquée par la CPS, explique pourquoi elle a été appliquée, passe en revue les critères de sélection utilisés, décrit en détail les offres proposées et présente la recommandation du Secrétariat général.

246. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie indique qu'il ne peut pas souscrire à cette recommandation, étant donné que la procédure de sélection n'a pas été suivie dans les règles. Il suggère de différer d'un an l'approbation de cette recommandation, de manière à pouvoir lancer un nouvel appel d'offres.

247. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée prend acte de l'intervention de la Nouvelle-Calédonie et fait observer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a reçu l'avis d'appel d'offres en retard. Il fait allusion à la réception également tardive des documents relatifs au CRGA.

248. La représentante de l'Australie s'inquiète des problèmes survenus avec l'appel d'offre et demande au Secrétariat général quels étaient les critères de sélection. La présentation faite par la CPS laisse entendre que le coût était un élément majeur. Elle fait observer que le montant des trois offres était très similaire et que l'une des offres était libellée en dollars américains, et met en garde contre le risque d'instabilité des taux de change. Elle demande des informations supplémentaires au sujet des critères qui ont présidé à la sélection.

249. La Directrice générale retrace l'historique de l'appel d'offres et les raisons pour lesquelles il a été prorogé – entre autres, des retards de notification dus à des défaillances du courrier électrique et à une grève des services postaux aux Îles Fidji. Pour ce qui est des critères de sélection, elle se réfère au document de travail 4.4 et donne aux membres du Comité l'assurance que la CPS n'a pas douté de la compétence professionnelle de tous les cabinets considérés et de leur capacité de mener à bien l'audit de la CPS selon des normes internationales. Elle indique que le montant est ferme pour toute la durée du contrat et que le contrat final sera libellé en francs Pacifique (XPF).

250. Un débat s'engage et le Secrétariat général est prié de fournir des explications sur le coût annuel de l'audit.

251. Le Directeur des Services généraux indique que l'offre reçue du cabinet recommandé est libellée en francs Pacifique et que le montant cité dans le document de travail 4.4 est un prix annuel ferme pour les trois exercices.

252. La représentante de l'Australie demande qu'un système soit mis en place pour éviter à l'avenir une telle confusion à propos des offres.

253. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme que, bien que correspondant officiel, il n'a été avisé de la prolongation de l'appel d'offres que le lendemain de la date de clôture.

254. Le Comité adopte la recommandation de désigner la société Deloitte Touch Tohmatsu de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour l'audit des comptes de la CPS pour les exercices 2002 à 2004, et enregistre les réserves émises par certains membres.

POINT 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DES AUDITEURS – EXERCICE 2001

255. L'auditeur de la société PricewaterhouseCoopers présente le rapport des auditeurs.

256. Le Comité adopte le rapport des auditeurs tel que présenté.

POINT 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET ORDINAIRE RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2002

257. La Directrice générale présente le budget ordinaire rectificatif de l'exercice 2002, établi à mi-parcours en juin 2002. Elle fait observer que d'autres ajustements devront peut-être y être apportés, mais qu'il n'en est pas de prévu pour l'instant. Elle évoque les faits importants qui ont conduit à modifier le budget ordinaire, à savoir :

- le traitement des redevances administratives;
- la mise en œuvre de la phase II de l'harmonisation des conditions d'emploi du CORP;
- le regroupement de postes budgétaires similaires.

258. Elle fait également allusion à des économies réalisées sur les frais de personnel du fait du report de recrutements.

259. Le représentant des États-Unis d'Amérique prend acte du budget rectificatif en exprimant son inquiétude. Bien qu'ils soient autorisés sur le plan technique, il estime que les transferts sont contestables et qu'ils auraient dû être prévus. Il demande au Secrétariat général de s'abstenir à l'avenir de procéder à ce genre de réajustement, sauf dans des circonstances vraiment exceptionnelles.

260. En réponse aux observations du représentant des États-Unis d'Amérique, la Directrice générale indique que ces postes budgétaires avaient été approuvés auparavant au titre du budget non statutaire et qu'ils ont été transférés au budget ordinaire par souci de transparence et en application d'une décision antérieure du CRGA.

261. Le Comité prend acte du budget ordinaire rectificatif de l'exercice 2002.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET DE L'EXERCICE 2003

262. La Directrice générale présente le budget de l'exercice 2003, en faisant remarquer l'amélioration de sa présentation, axée sur les résultats. Elle observe que, du fait des contraintes budgétaires pesant sur le budget ordinaire, la CPS reste très dépendante de l'octroi de financements non statutaires pour la conduite de nouveaux projets. En légère augmentation (7,4%) par rapport à celui de 2002, le budget 2003 a été élaboré conformément aux principes directeurs fixés l'an dernier par le CRGA et la Conférence. Les contributions statutaires des membres n'ont pas augmenté, et le budget 2002 est équilibré. La Directrice générale passe en revue les composantes du budget ordinaire, qui comprennent les contributions statutaires, les virements à partir de réserves et un virement proposé de 180 000 UCOM à partir du fonds de réserve général. Ce dernier est destiné à appuyer certaines activités relevant du Programme de travail. Le budget répond aux besoins prioritaires exprimés par les membres. Si l'on excepte une augmentation des arriérés de contributions, l'organisation est en bonne santé financière.

263. La Directrice générale se réfère au tableau des arriérés des contributions statutaires, en faisant remarquer que certains arriérés remontent à 1997. Elle décrit les mesures prises par le Secrétariat général pour redresser cette situation et indique que ce problème reste l'une des préoccupations prioritaires du Secrétariat général et l'un de ses soucis personnels. Elle appelle les membres à débattre de cette question.

264. La Directrice générale passe en revue plusieurs postes particuliers du budget ordinaire et du budget financé par des fonds non statutaires, en faisant observer que les fonds non statutaires inscrits au budget correspondent exclusivement aux engagements pris par les bailleurs de fonds. Pour terminer, elle demande au CRGA d'examiner et d'approuver le projet de budget 2003.

265. Le représentant des Îles Fidji prend acte des arriérés de son pays et indique que sa délégation attirera l'attention du gouvernement sur ce point pour régler en totalité cette dette.

266. Le représentant des États fédérés de Micronésie annonce que son pays s'est acquitté de sa contribution, qu'il a apportée avec lui, et demande si ce paiement est pris en compte dans le tableau des arriérés.

267. La représentante de la Polynésie française annonce que son pays versera une contribution non statutaire de 1,5 million de francs Pacifique au profit du Bureau de la jeunesse du Pacifique. Une contribution non statutaire additionnelle de 2 millions de francs Pacifique sera confirmée plus tard.

268. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat général pour la présentation d'un budget équilibré et le maintien des contributions statutaires au même niveau que l'an dernier. Il demande que le Secrétariat général n'utilise pas les excédents de la contribution statutaire de son pays. Il le prie d'établir un document de travail sur les arriérés qu'il soumettra à la prochaine session du CRGA et lui demande comment il compense ce manque à gagner. Il prend acte de la déclaration du Secrétariat général concernant le virement à partir des fonds de réserve et indique que, si le Comité a donné son accord l'an dernier, il ne faudrait pas que cela devienne une pratique régulière. Toutefois, il appuie la proposition de la Directrice générale concernant une éventuelle affectation de fonds de réserve à la Section Formation halieutique. Il ajoute que, si excédent il y a, il faudrait réduire les contributions statutaires des membres. Le représentant propose que le Secrétariat général ne crée pas de nouveau poste sans l'aval préalable du CRGA. Cela ne concerne pas les créations de postes requises par de nouveaux Projets, à condition que ceux-ci soient intégralement financés.

269. Le représentant des Samoa américaines indique que son pays maintient son engagement envers la CPS et qu'il réglera sa prochaine contribution dans les plus brefs délais.

270. Le représentant des États-Unis d'Amérique félicite le Secrétariat général d'avoir associé au budget les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs de résultats. Il indique que la politique suivie par les États-Unis d'Amérique est de rembourser tout excédent de contribution au membre concerné.

271. La représentante de l'Australie félicite le Secrétariat général de son budget équilibré, notamment dans le contexte de l'harmonisation des barèmes de rémunération du CORP. L'Australie exprime son inquiétude devant la proportion que représentent l'administration et les salaires dans le budget de la CPS (50%) et fait observer que cela pourrait avoir une incidence à long terme sur la capacité de l'organisation de fournir des

services à ses membres. Elle demande que cette question soit examinée lors de la prochaine révision triennale des traitements prévue en 2003.

272. Le représentant de Tuvalu félicite le Secrétariat général pour son budget équilibré que la CPS a atteint et souscrit aux remarques du Samoa concernant le virement à partir des réserves générales. Il ajoute que son pays versera sa contribution statutaire la semaine prochaine au plus tard.

273. S'exprimant en tant que représentant des Îles Salomon, le Président présente les excuses de son pays, qui accuse un retard de trois ans dans le versement de ses contributions, et déclare que les Îles Salomon restent attachées à l'organisation et verseront leur contribution dès que l'économie du pays le leur permettra.

274. La Directrice générale déclare que la décision de virer des fonds en puisant dans les réserves disponibles pour alimenter le budget ordinaire a été prise par le CRGA l'année dernière et approuvée par la Conférence. Elle indique que le Secrétariat général a besoin de l'approbation du CRGA pour effectuer de tels virements et sollicite l'approbation du CRGA pour renouveler cette transaction cette année. La Directrice générale déclare que la CPS se félicite que le montant des réserves soit à un niveau appréciable, ce qui lui permet de décider du meilleur usage à en faire. Elle rappelle que les contributions statutaires des membres sont restées inchangées et qu'il est possible de puiser dans les réserves disponibles pour répondre à des demandes émanant des États et territoires membres. Toutefois, elle reconnaît que les contributions statutaires doivent être revues périodiquement, et indique que la prochaine révision est prévue en 2003. Elle affirme que le niveau d'arriérés n'a pas d'incidence sur le budget mais en a bien une sur les flux de trésorerie. Elle ajoute que, outre les contributions des États et territoires membres, la trésorerie de l'organisation est alimentée par les fonds octroyés au titre des Programmes et par les intérêts que portent ces fonds. Elle fait savoir que la CPS reçoit des contributions statutaires à l'avance de la part de certains États et territoires membres, ce qui permet de mieux gérer la trésorerie. La Directrice générale fait observer que l'établissement des budgets de la CPS est régi par les politiques adoptées par le CRGA et que la directive concernant le budget ordinaire prescrit l'équilibre budgétaire. Elle déclare que le CRGA, réuni en sa trente et unième session, a reconnu qu'il était nécessaire que le Secrétariat général révise son budget de temps en temps, dans les limites approuvées, et ajoute que le complément augmente la capacité de la CPS de rectifier ce budget pour faire face à des besoins imprévus surgissant en cours d'année. La Directrice générale répond à la préoccupation exprimée par le Samoa concernant la création de nouveaux postes, en déclarant que le Secrétariat général a besoin d'une certaine souplesse de gestion pour pouvoir assurer la prestation des services approuvés au titre du budget. Elle fait remarquer que la façon dont la CPS est tenue de gérer son budget affecte son aptitude à faire face à de nouveaux sujets de préoccupation.

275. Le Comité approuve et adopte le budget de la CPS pour l'exercice 2003 et demande également qu'un document concernant les contributions statutaires soit présenté au CRGA lors de sa prochaine session.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – LA TROISIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

LIEU

276. Le représentant des Îles Fidji informe le CRGA que le gouvernement de son pays s'engage pleinement à accueillir la Conférence et le CRGA et qu'il a déjà pris en compte l'organisation de ces conférences dans son budget, notamment en prévoyant d'affecter des fonds spéciaux, si nécessaire. Les Îles Fidji, dit-il, présentent leurs excuses en indiquant que le complexe du *Pacific Village* ne sera pas prêt à temps pour la Conférence, comme cela avait été à l'origine prévu. Le représentant rassure les membres du CRGA en indiquant qu'un autre lieu a été retenu pour le déroulement de cette Conférence.

THEME

277. La Directrice générale explique que le Secrétariat général invite le CRGA à examiner la proposition du Secrétariat général concernant le thème de la troisième Conférence de la Communauté du Pacifique de 2003, à savoir "atteindre les objectifs mondiaux du développement en Océanie", conformément au document d'information 6, ainsi que d'autres propositions formulées par des États membres. Le Secrétariat général a consulté le gouvernement des Îles Fidji, qui accueillera la troisième Conférence de la Communauté du Pacifique, afin de développer le thème proposé. En effet, une réflexion sur ce thème dès maintenant permettrait de s'y préparer bien à l'avance, ce qui faciliterait la conduite d'un débat fructueux sur ce thème durant la Conférence. Le Secrétariat général ne sous-estime pas l'ampleur du travail préliminaire à accomplir mais attend des retombées tout à fait positives de ce débat. Le Secrétariat général a l'intention d'associer étroitement d'autres instances au développement de ce thème, dont les organisations membres du CORP et des institutions spécialisées des Nations Unies qui interviennent dans la région.

278. Le représentant du Royaume-Uni invite instamment le Secrétariat général de se mettre en relation avec le Forum des îles du Pacifique et le PNUD, ces organisations prévoyant de tenir une réunion de responsables de haut niveau en mars 2003 sur le thème des objectifs du millénaire.

279. Le représentant de la Nouvelle-Zélande met en garde contre l'ambition et la portée plutôt démesurées du thème proposé qui semble surtout centré sur les objectifs du millénaire. Il observe que d'autres questions importantes se sont également dégagées du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg) et de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterey, Mexique). Il pense qu'il conviendrait de continuer d'y réfléchir avant de retenir définitivement ce thème.

280. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée suggère de laisser au Secrétariat général et au pays hôte de la Conférence le soin de décider ensemble d'un thème approprié.

281. Le Comité charge le Secrétariat général de se mettre en rapport avec le pays hôte de la troisième Conférence de la Communauté du Pacifique afin qu'ils arrêtent ensemble le thème de la troisième Conférence de la Communauté du Pacifique, en prenant en compte les observations formulées par les membres du CRGA.

CHOIX, LIEU ET DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

282. **Le Comité convient que :**

- a) **les Îles Fidji accueilleront la trente-troisième session du CRGA en 2003;**
- b) **Tokelau assurera la présidence et Tonga la vice-présidence de la session, conformément au Règlement intérieur du CRGA.**

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES**Compte rendu du CRGA**

283. Le Comité convient de reporter le débat sur la politique concernant les déclarations à joindre au compte rendu analytique des travaux lors de sa prochaine session.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DU RAPPORT

284. Le Comité adopte officiellement le rapport tel que modifié.

REMARQUES DE CLÔTURE

285. Le Président félicite les membres du Comité pour cette session fructueuse et positive. Il remercie tous les membres du Secrétariat général pour leur précieux concours dans la conduite de ces débats, et tout particulièrement la Section Traduction et interprétation. Il exprime sa sincère gratitude aux hôtes des différentes réceptions, et tout particulièrement au personnel de la CPS et à leurs familles pour l'organisation de la soirée des îles. Il remercie personnellement les membres du comité de rédaction et son Président, le représentant de Tokelau, pour avoir facilité les travaux de la session. Il souhaite à tous les participants un bon voyage.

286. S'exprimant au nom de tous les participants, la représentante de la Polynésie française exprime la gratitude du Comité au Président, le représentant des Îles Salomon, pour l'excellent travail réalisé et de la conduite efficace et chaleureuse de cette réunion. Elle transmet les meilleurs vœux du CRGA aux agents qui quitteront prochainement l'organisation et qui ne seront pas présents à la prochaine session.

DÉCLARATION DÉTAILLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONTRIBUTION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES MARINES

La Polynésie française se félicite de la collaboration fructueuse établie depuis de longues années avec la Communauté du Pacifique et ceci dans les domaines :

- des échanges directs entre techniciens et chercheurs sur les aspects techniques et scientifiques des programmes;
- des participations aux nombreux colloques, séminaires et conférences sur les ressources halieutiques lagonaires, côtières et hauturières et, plus récemment dans le domaine de l'aquaculture;
- des participations et l'organisation de stages ciblés tels que les statistiques de pêche, le traitement des poissons ou l'évaluation des ressources halieutiques;
- l'intégration de la Polynésie française à des projets de recherche régionaux dont le plus récent est le programme PROCFISH.

En matière de **pêche hauturière**, la priorité de la Polynésie française est de réussir le plan de développement dont les objectifs sont les suivants :

- pêcher 30 000 tonnes à l'intérieur de la zone économique exclusive;
- exporter 23 000 tonnes dont 16 000 tonnes en congelé et 7 000 tonnes en frais.

Ces objectifs ont été fixés en tenant compte d'une part, de l'évaluation de la ressource halieutique la plus récente et d'autre part, de la capacité des professionnels à traiter et à écouler une telle quantité de produits.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs programmes sont en cours :

* **Le programme de constitution de la flottille de pêche**

À l'heure actuelle, soixante thoniers sont en exploitation et produisent un peu plus de 8 000 tonnes par an, soit un total de 10 000 tonnes (10 317 tonnes en 2001) avec la pêche artisanale côtière et hauturière.

* **Le programme d'équipements à terre** que je ne développerai pas ici

* **Le programme de formation**

Dans ce domaine, la Polynésie française a d'ores et déjà mis en place les normes définies par la convention SCTW pour la formation des marins du commerce.

En ce qui concerne la pêche, bien que ces normes ne soient pas encore applicables au niveau international, le nouvel Institut de Formation Maritime – Pêche et Commerce (IFM-PC) se prépare déjà à dispenser aux futurs patrons de pêche, une formation adaptée aux standards internationaux pour le commandement des bateaux et les officiers mécaniciens.

* La protection sociale des pêcheurs hauturiers

* L'assistance technique et le suivi de l'activité de pêche

Le Service de la Pêche apporte une assistance technique sous forme de conseils, d'expérimentations sur le terrain et d'échanges d'informations permanents avec les professionnels de la pêche. Par ailleurs, un programme de collecte de données statistiques est assuré depuis 1990 pour suivre l'activité et l'état de la pêcherie.

Dans une démarche plus régionale, la Polynésie française participe au programme d'évaluation de la ressource hauturière PROCFISH dont la composante hauturière en Polynésie française consiste à embarquer des observateurs scientifiques sur les bateaux de pêche polynésiens, à renforcer le programme de collecte de données à quai et à effectuer des marquages de thon. Ce programme a débuté sur le terrain depuis le début du deuxième semestre 2002. Il est également prévu de démarrer une étude sur les échanges de stocks entre la zone polynésienne et les zones adjacentes.

La Polynésie française souhaite à cette occasion féliciter la Communauté du Pacifique pour les travaux déjà accomplis.

Dans le domaine de la **pêche côtière et hauturière artisanale** (poti marara et bonitiers), la problématique essentielle est celle de la concurrence de la pêche palangrière.

Les principales actions dans ce domaine consistent à maintenir la compétitivité de ces professionnels face à la pêche palangrière.

Elles consistent en :

- programme de mouillage de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dont l'objectif est de maintenir un parc de permanent autour des îles les plus pêchées;
- l'amélioration du conditionnement du poisson par l'installation d'équipements frigorifiques et des formations aux techniques de traitement;
- la formation à la gestion des petites entreprises de pêche;
- l'amélioration de la commercialisation du poisson en les intégrant aux circuits de distribution ouverts par les thoniers.

Dans le **secteur lagonaire**, la principale priorité est la gestion durable et la préservation des ressources en tant que sources alimentaires, d'une part, et sources de revenus, d'autre part.

Si les statistiques officielles montrent une baisse de la consommation des produits lagonaire dans les circuits de distribution connus, des études récentes ont tendance à évaluer une autoconsommation plus importante que les chiffres avancés jusqu'à maintenant.

Le principal problème est donc de connaître avec plus de précision, les prélèvements effectués dans les lagons de Polynésie française.

Dans cette optique, plusieurs programmes de recherche menés en collaboration avec les organismes de l'état (CRILOBE, IRD, UPF), mais également dans le cadre du volet «ressources côtières» du programme PROCFISH mené avec la CPS, s'efforcent d'évaluer l'impact de la consommation humaine sur les stocks de poissons lagonaire.

Dans le **secteur de l'aquaculture**, les programmes d'élevage de la crevette, de la chevrette et du loup tropical sont quasiment transférés entièrement aux privés suite à la privation de l'écloserie territoriale en fin 2001.

Ces programmes sont dans une phase de production de routine bien que les organismes de recherche et de développement représentés par le Service de la Pêche et l'IFREMER dans ce domaine, apportent encore une assistance technique aux professionnels du secteur.

L'introduction de la technique d'élevage en cages flottantes depuis quelques années a permis de démarrer une autre forme d'aquaculture axée sur les espèces de poissons locaux.

Ces espèces présentent des avantages non négligeables sur celles importées : elles sont adaptées aux conditions climatiques locales, ne présentent pas de danger écologique en cas de fuite et sont déjà appréciées par la population locale, donc pas de problèmes de commercialisation. Un programme de développement de la pisciculture familiale, en cages flottantes, axée sur ces espèces a démarré depuis 2001. Il s'oriente vers deux sources d'approvisionnement différentes : le prélèvement des juvéniles dans le milieu naturel et la maîtrise des techniques de reproduction en bassin, qui a déjà donné des résultats très intéressants puisque plus de six mille juvéniles de « moi » (tarpon des sables) nés en bassin ont été mis en élevage dans des cages flottantes.

Voici donc, l'essentiel des orientations de la Polynésie française en matière de pêche et d'aquaculture.

DÉCLARATION DÉTAILLÉE DES SAMOA AMÉRICAINES ET LETTRE DU GOUVERNEUR

DECLARATION DES SAMOA AMERICAINES, PRONONCEE PAR M. LEIATAUA BIRDSALL V. ALA'ILIMA

Merci, M. le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant les représentants des gouvernements et administrations pour évoquer cette question importante qu'est la sécurité à l'échelon régional. Je voudrais rappeler ici que cette question a été soulevée lors d'une visite de représentants de la CPS aux Samoa américaines, venus nous consulter sur l'élaboration du Plan directeur de l'organisation, au début de l'année. À la suite de cette mission, une lettre avait été adressée au Secrétariat général le 31 octobre 2002. Pour aborder cette question de la sécurité, j'ai noté quelques termes, thèmes et objectifs que j'ai entendu mentionner plusieurs fois au cours des divers exposés des départements et sections de la CPS, et que je voudrais rappeler à mes collègues.

Promotion, réforme législative, collaboration régionale, diffusion d'informations, amélioration de la sécurité alimentaire, certification en matière de biosécurité, services de consultation/information, gestion durable des cultures, programmes de contrôle zoo- et phytosanitaire, atténuation des effets des catastrophes naturelles, durabilité, normes et règlements en matière de commerce, collaboration et établissement de réseaux, équipements de conservation du matériel génétique, redondance, gestion intégrée, moindre dépendance vis-à-vis des importations, couverture sans faille de la région du Pacifique, approche unie, stratégies et alliances, intérêts et objectifs communs, souplesse, engagement, sécurité des transports, contrôles au port et inspection des cargaisons, marchandises dangereuses, convention sur la sûreté des navires et des installations portuaires, populations mobiles visées, développement progressif, prise en compte de la durabilité, partenariats stratégiques, survie, retombées positives maximales, étude d'impact, anticiper les défis, coût économique, établir des partenariats entre pouvoirs publics, ONG et organisations communautaires, question intersectorielle, comportement face au risque, réseau de surveillance de la santé publique, équipes pluridisciplinaires virtuelles de riposte aux flambées épidémiques, frontières nationales, complément, systèmes de gestion et de mise en œuvre, communication.

La liste des termes afférents au développement est longue. Or, quel que soit le contexte dans lequel ils sont employés, ces termes indiquent que la CPS œuvre déjà à la sécurité à l'échelon régional. Il ne faut pas oublier que la sécurité touche tous les secteurs du développement, que ce soit l'agriculture, la technologie de l'information, les transports, la santé, l'éducation, etc. Tous les secteurs du développement comportent un élément sécurité. Si nous avons appris quelque chose, après le 11 septembre, c'est que la sécurité ne tient pas uniquement à l'application de la loi ou au recueil de renseignements. C'est aussi une affaire de préparation à l'échelon national et de gestion des conséquences; autrement dit, elle implique l'aptitude d'une communauté à réagir à une catastrophe, à s'en remettre, à en atténuer les effets préjudiciables et à revenir à la normale le plus rapidement possible.

Au sens strict, le terrorisme est un comportement qui cherche à inspirer la peur dans une communauté, afin de disloquer l'économie et de saper la confiance du public dans les institutions qui le gouvernement. Le terrorisme vise une multitude de cibles, et applique de multiples méthodes d'attaque. Si l'on admet cette description fondamentale du terrorisme, il faut aussi chercher à lutter contre le terrorisme en réduisant les effets collatéraux, assurer la continuité de l'État et favoriser le redressement économique. La «sécurité» est, certes, une notion vague; il reste que c'est un élément commun à tous les secteurs du développement. Ainsi, à la suite des événements du 11 septembre, le gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique a décidé de riposter au terrorisme dans les domaines clés suivants : armes mécaniques, biologiques, chimiques, radiologiques, cyber-terrorisme et agro-terrorisme. À l'heure actuelle, il consent des investissements massifs pour faire en sorte que les populations américaines soient prêtes à réagir immédiatement aux effets de ces six formes de terrorisme et soient en mesure d'en atténuer les dommages collatéraux.

Aux Samoa américaines, nous avons récemment consacré un million de dollars des États-Unis à l'achat d'équipements de protection personnelle et de dispositifs de détection afin de faire face à des attaques

nucléaires, chimiques, radiologiques et biologiques et au feu. Nous dispensons au personnel de prompts secours une formation, sanctionnée par un certificat fédéral, à l'utilisation de ces matériels, tant sur le territoire des États-Unis qu'aux Samoa américaines. Nous avons également présenté notre plan de vaccination de la population tout entière dans les deux jours suivant la déclaration d'une épidémie de variole. Nous sommes en train de constituer des réserves locales de produits pharmaceutiques, et nous pouvons accéder au stock national des États-Unis amené aux Samoa américaines, à notre demande, dans un délai de 12 heures. Lors de la dernière grande épidémie biologique survenue au Samoa, la grippe qui a touché tout le pays au début des années 1900 a tué un Samoan sur cinq. Ce fut certes une période horrible dans notre histoire, d'après les récits des survivants. Or, dans les îles voisines des Samoa américaines, l'épidémie ne causa aucune victime, grâce à l'application rapide et rigoureuse des réglementations sanitaires par le commandant des forces navales de l'époque.

Les récentes déclarations faites par les dirigeants de l'APEC, qui en appellent à la collaboration régionale en matière de sécurité, nous encouragent, et nous estimons que la notion de sécurité devrait englober la gestion des conséquences, axée sur la prestation de services efficaces d'intervention d'urgence, sur la limitation et l'atténuation des effets d'un événement qui surviendrait dans un pays océanien. Il n'existe pas de plan de sécurité «universel». C'est un processus qui doit être mis au point par l'ensemble des parties prenantes, compte tenu des particularités de la communauté océanienne. La CPS est une organisation dynamique au service du développement, qui compte de nombreux pays membres océaniens, qui applique des méthodes et des procédures de développement éprouvées, et qui a mis en place des réseaux bien rodés dans les États et territoires océaniens. En outre, elle peut s'appuyer sur l'expérience de la lutte antiterroriste et des interventions d'urgence qu'ont ses plus grands pays membres – France, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique, Australie et Nouvelle-Zélande. Leur expertise serait extrêmement utile pour la réalisation d'enquêtes sur les risques encourus et la vulnérabilité de la région ainsi que pour la formulation de stratégies et de méthodes de protection des populations océaniques, de leurs biens et de leurs moyens d'existence. L'incident survenu récemment à Bali montre clairement, une fois de plus, que le terrorisme ne connaît pas de frontières et que, conjugué à la récente série d'attaques aux Philippines, il fait peser, à nos portes mêmes, cette menace de destruction irrationnelle.

Lors d'un dîner en l'honneur de la promotion 2002 de West Point, auquel j'assistais récemment, l'ancien maire de New York, Rudolf Guliani, a déclaré que les événements du 11 septembre avaient rendu l'Amérique plus forte. Ils levaient le voile d'autosatisfaction dans lequel l'Amérique se drapait vis-à-vis du monde, et forçaient les États-Unis d'Amérique à affronter la haine nourrie à l'égard du monde libre. Ce faisant, l'Amérique est et sera mieux préparée. Il faut noter que l'autosatisfaction est une forme de réaction, coûteux fardeau que la plupart des pays océaniens ne peuvent se permettre. Assurément, une approche volontariste de la sécurité régionale et nationale est la meilleure option. N'oublions pas que si les frontières sont rendues moins perméables et si de nouvelles mesures de sécurité sont mis en place dans les pays industrialisés, les terroristes chercheront des cibles plus faciles pour promouvoir leurs revendications. Je ne veux certes pas jouer les Cassandre pour inciter au passage à l'acte, mais je pense que nous devons nous poser quelques questions simples :

1. Sommes-nous en mesure de détecter et de détourner les menaces potentielles ?
2. Sommes-nous prêts à gérer et atténuer un acte de terrorisme ?

En tant que chefs de gouvernements et d'administrations, nous sommes tous responsables, devant notre pays et la collectivité, des réponses que nous apporterons en toute franchise à ces questions. Dans sa lettre du 31 octobre 2002 à la Directrice générale, le Gouverneur des Samoa américaines, Tauese Sunia, se tourne vers la CPS, seule représentante régionale des territoires du Pacifique associés aux États-Unis d'Amérique, pour exprimer ses préoccupations en matière de sécurité et solliciter une collaboration avec les pays voisins, afin d'examiner les moyens dont dispose la région pour assurer sa sécurité. Nous demandons que la vision et la mission de la CPS, formulées dans son nouveau Plan directeur, répondent à ce besoin et fassent référence à la sécurité. Nous suggérons de formuler comme suit la vision :

«Une communauté océanienne sûre et prospère, composée d'hommes et de femmes qui jouissent d'une bonne santé, qui gèrent leurs ressources en vue d'un développement économique et social durable et sans nuire à l'environnement.»

À partir de cette vision, des termes liés à la sécurité pourraient être ajoutés dans les différents domaines de la mission et les principes directeurs, et développés ou intégrés dans les nombreux domaines de travail de la CPS.

Nous espérons pouvoir dialoguer avec les autres pays membres de la CPS et élargir le débat sur cette importante question, afin de déterminer les moyens les plus appropriés et les approches les plus efficaces pour garantir la sécurité dans notre région. Pour terminer, le Gouverneur Sunia adresse ses chaleureuses salutations à tous les participants à la trente-deuxième session du CRGA, et leur souhaite de fructueux débats.

LETTRE DU GOUVERNEMENT DES SAMOA AMERICAINES

Expéditeur : Bureau du Gouverneur
Gouvernement des Samoa américaines
Pago Pago, Samoa américaines 96799

Référence : 0920

En date du : 31 octobre 2002

Destinataire : Mme Lourdes T. Pangelinan
Directeur général
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
B.P. D5
98848 Nouméa cedex
Nouvelle-Calédonie

Madame,

Par la présente, je sollicite votre aimable assistance afin de promouvoir l'idée de confier à la CPS la mission d'assurer la sécurité dans la région. Les Samoa américaines ont fait part de cette idée à la CPS au cours du récent examen du projet de Plan directeur de l'organisation, il y a plusieurs mois.

Comme vous le savez, la sécurité affecte tous les secteurs du développement et peut avoir des effets positifs ou négatifs sur une communauté. Ainsi, un acte de terrorisme pourrait avoir un effet dévastateur sur les économies fragiles d'Océanie, notamment celles qui sont fortement tributaires du marché du tourisme. Dans cet ordre d'idées, une région a beaucoup à gagner d'une situation sûre, en termes de retombées économiques. Le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique détient certes un mandat de sécurité à l'échelon régional, mais le nombre de ses pays membres est restreint; or, seule la continuité géographique permet de garantir un maximum de sécurité. Les pays insulaires du Pacifique associés aux États-Unis d'Amérique ne participent pas aux activités du Forum. Il existe donc une lacune en matière de sécurité dans la région. Conformément à la déclaration du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui plaide pour une coopération à l'échelon régional en matière de sécurité, j'estime qu'il conviendrait d'aborder la question d'une coopération régionale à cet égard, et d'examiner le rôle que pourrait jouer la CPS. Il importe que notre communauté prenne l'initiative dans ce domaine, afin que la région ne constitue pas une cible facile pour les activités terroristes qui frappent à l'heure actuelle les nations du Bassin du Pacifique.

Je propose que nous débattions de ce sujet en inscrivant le thème de la sécurité régionale à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), afin d'évaluer l'intérêt que les pays membres de la Communauté du Pacifique portent à ce sujet important. Si le dialogue montre qu'ils y sont favorables, je voudrais suggérer d'explorer cette idée plus avant, et de présenter nos conclusions lors de la Conférence de la Communauté du Pacifique qui se tiendra l'an prochain.

Pour terminer, je vous souhaite, ainsi qu'à tous les représentants des gouvernements et administrations réunis ici, des débats fructueux.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma haute considération.

(Signé) Tauese P.F. Sunia
Gouverneur des Samoa américaines

LISTE DES PARTICIPANTS

Président

Mr Colin Beck
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box G 10
HONIARA, Solomon Islands

Vice-Président

Mr Afega Gaulofa
Senior Policy Adviser
Office of the Council of Faipule
P.O. Box 865
APIA, Samoa

Australie

Mr Graham Fletcher
Assistant Secretary
Pacific Islands Branch
Department of Foreign Affairs and Trade
R.G. Casey Building
CANBERRA, ACT 2600
Courriel : graham.fletcher@dfat.gov.au

Mrs Denise Fisher
Consul-General
Australian Consulate-General
P.O. Box 22
98845 NOUMEA CEDEX

Ms Catherine Bennett
Director, Pacific Regional Section
AusAID
P.O. Box 887
CANBERRA, ACT 2601
Courriel : Catherine.Bennett@ausaid.gov.au

Mr Sinna Sinnappurajar
Programme Manager, Pacific Regional Section
AusAID
P.O. Box 887
CANBERRA, ACT 2601
Courriel : sinna_sinnappuvajar@ausaid.gov.au

Mr Scott Evans
Executive Officer, Pacific Islands Branch
Department of Foreign Affairs and Trade
R.G. Casey Building
CANBERRA, ACT 2600
Courriel : scott.evans@dfat.gov.au

Australie (suite)

Ms Tara Leaney
 Vice-Consul
 Australian Consulate-General
 P.O. Box 22
 98845 NOUMÉA CEDEX, Nouvelle-Calédonie
 Courriel : tava.leaney@dfat.gov.au

Îles Cook

Mr Edwin Pittman
 Secretary
 Ministry of Foreign Affairs and Immigration
 P.O. Box 105
 RAROTONGA

États fédérés de Micronésie

His Excellency Mr Kodaro M. Gallen
 Ambassador to Fiji
 Embassy of the Federated States of Micronesia
 37 Lotfus Street
 SUVA, Îles Fidji
 Courriel : kgallen@fmsuva.org.fj

Mr Osaia Santos
 Deputy Assistant Secretary for Pacific Affairs
 Department of Foreign Affairs
 Ministry of Foreign Affairs
 POHNPEI FSM 96941
 Courriel : foreignaffairs@mail.fm

États-Unis d'Amérique

Mr Colin Helmer
 Deputy Director
 EAP/ANP

Mr Simon Hankinson
 Vice-Consul
 United States Embassy
 SUVA, Îles Fidji
 Courriel : hankinsons@state.gov

Îles Fiji

Mr Jone Draunimasi
 Chief Assistant Secretary (International Economic Affairs)
 Ministry of Foreign Affairs and External Trade
 P.O. Box 2220
 Government Buildings
 SUVA
 Courriel : jdraunimasi@govnet.gov.fj

Mr Krishna Dutt Prasad
 Acting Chief Economic Planning Officer
 Ministry of Finance and National Planning Office
 P.O. Box 2351
 Government Buildings
 SUVA
 Courriel : kprasadoo1@govnet.gov.fj

France

Son Excellence Monsieur Bruno Gain
Ambassadeur
Secrétaire permanent pour le Pacifique
Représentant permanent de la France auprès de la
Communauté du Pacifique
27 rue Oudinot
75358 PARIS 07 SP

Mademoiselle Nadine Pidjot
Adjointe au Conseiller diplomatique du Haut-Commissaire
de la République en Nouvelle-Calédonie
B.P. C5
98844 NOUMÉA CEDEX, Nouvelle-Calédonie

Madame Catherine Blaise
Secrétaire à la Délégation française auprès de la
Communauté du Pacifique
B.P. 8043
98807 NOUMÉA CEDEX, Nouvelle-Calédonie
Courriel : dfracps@canl.nc

Îles Marshall

His Excellency Mr Mack T. Kaminaga
Ambassador
Marshall Islands Embassy
SUVA, Îles Fidji
Courriel : rmi@sopacsun.sopac.org.fj

Nouvelle-Calédonie

M. Yves Tissandier
Directeur du Cabinet
Province Sud
B.P. 4142
98846 NOUMÉA CEDEX

M. Gérard Baudchon
Chargé de mission pour la coopération régionale
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
B.P. M2
98849 NOUMÉA CEDEX
Courriel : gerard.baudchon@itsee.nc

Mme Elisabeth Grémont
Collaboratrice
Mission de coopération régionale
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
B.P. M2
98849 NOUMÉA CEDEX
Courriel : coopreg@gouv.nc

Nouvelle-Zélande	Mr Ross Macfarlane Pacific Regional Co-ordinator New Zealand Agency for International Development (NZAid) WELLINGTON Ms Cecile Hillyer Consul-General New Zealand Consulate-General NOUMÉA, Nouvelle-Calédonie
Palau	Mr Gustav Aitaro Foreign Affairs Officer Bureau of International Trade and Technical Assistance Ministry of State P.O. Box 100 KOROR Courriel : gus_Aitaro@msn.com
Papouasie-Nouvelle-Guinée	His Excellency Mr Babani Maraga High Commissioner Gordon Street SUVA, Îles Fidji
Polynésie française	Mme Rosita Hoffmann Chargée de mission Service des relations internationales Présidence du gouvernement de la Polynésie française PAPEETE, Tahiti Mlle Hinarai Leboucher Service des relations internationales Présidence du gouvernement de la Polynésie française PAPEETE, Tahiti
Royaume-Uni	Mr James Medhurst First Secretary Development British High Commission P.O. Box 1355 SUVA, Îles Fidji
Îles Salomon	Mr Colin Beck Ministry of Foreign Affairs P.O. Box G10 HONIARA
Samoa	Mr Terry Toomata Assistant Secretary Ministry of Foreign Affairs APIA Courriel : ttoomata@yahoo.com

Samoa américaines

Mr Birdsall Alailima
 Special Assistant to the Governor
 Governor's Office
 American Samoa Government
 PAGO PAGO 96799

Tokelau

Mr Afega Gualofa
 Senior Policy Adviser
 Office of the Council of Faipule
 P.O. Box 865
 APIA, Samoa

Ms Miti Ngau-Chun
 Tokelau Apia Liaison Office
 P.O. Box 865
 APIA, Samoa
 Courriel : mitingauchun@lesamoa.net

Tonga

Mrs 'Eseta Fusitu'a
 Chief Secretary and Secretary to Cabinet
 Prime Minister's Office
 P.O. Box 62
 NUKU'ALOFA

Ms Polotu 'A.F. Fakafanua
 Deputy Secretary
 Prime Minister's Office
 P.O. Box 62
 NUKU'ALOFA
 Courriel : pmo5@kalianet.to

Tuvalu

Mr Taukelina Finikaso
 High Commissioner
 16 Gorrie Street
 P.O. Box 14449
 SUVA, Îles Fidji
 Courriel : : finikaso@tuvaluhighcom.org.fj

Mr Pusinalli Laafai
 Assistant Secretary
 Department of Foreign Affairs and Labour
 Government of Tuvalu
 GPO FUNAFUTI

Mr Taukelina Finikaso
 16 Gorrie Street
 P.O. Box 14449
 SUVA, Fiji
 Courriel : finikaso@tuvaluhighcom.org.fj

Vanuatu

Mr Yvon Basil
Desk Officer/Asia Pacific Division
Department of Foreign Affairs
PMB 051
PORT VILA
Courriel : depfa@vanuatu.com.vu

Wallis et Futuna

M. Atonio Ilalio
Chargé de mission auprès du Préfet pour le développement
et les relations internationales
Administration supérieure des Iles Wallis et Futuna
B.P. 15
MATA'UTU

M. Herménégilde Simete
Conseiller territorial
Assemblée territoriale des Iles Wallis et Futuna
B.P. 31
MATA'UTU

Mme Bernadette Papilio-Halagahu
Chargée de mission
Assemblée territoriale des Iles Wallis et Futuna
B.P. 31
MATA'UTU

OBSERVATEURS

Agence des pêches du Forum

Dr Barry Pollock
Deputy Director
Forum Fisheries Agency
P.O. Box 629, HONIARA, Îles Salomon
Courriel : barry.Pollock@ffa.int

Mr Les Clark
Fisheries Management Advisor
Forum Fisheries Agency
P.O. Box 629, HONIARA, Îles Salomon
Courriel : les.clark@ffa.int

**Commission océanienne de recherche
géoscientifique appliquées (SOPAC)**

Mr Alf Simpson
Director
South Pacific Applied Geoscience Commission
SOPAC Secretariat
Private Mail Bag, GPO, SUVA, Îles Fidji
Courriel : alf@spc.org

**Commission océanienne de recherche
géoscientifique appliquées (SOPAC)
(suite)**

Ms Cristelle Pratt
Acting Manager
Ocean and islands Programme
SOPAC Secretariat
Private Mail Bag, GPO, SUVA, Îles Fidji
Courriel : christelle@sopac.org

Mr Clive Carpenter
Water Resources
SOPAC Secretariat
Private Mail Bag, GPO, SUVA, Îles Fidji
Courriel : clive@sopac.org

Mr Graham Shorten
SOPAC Consultant
Community Risk Programme
SOPAC Secretariat
Private Mail Bag, GPO
SUVA, Îles Fidji

Pacific Power Association

Mr Tony Neil
Executive Director
Pacific Power Association
Naibati House
Goodenough Street
Private Mail Bag, SUVA, Îles Fidji
Courriel : tonyneil@ppa.org.fj

**Programme régional océanien de
l'environnement (PROE)**

Mr Vitolio Lui
South Pacific Regional Environment Programme (SPREP)
P.O. Box 240, APIA, Samoa
Courriel : vitoliol@sprep.org.ws

**Secrétariat général du Forum des îles du
Pacifique**

Mr Alex Nicolson
Director
Corporate Services Division
Forum Secretariat
Private Mail Bag, SUVA, Îles Fidji
Courriel : alexn@forumsec.org

Mr John Low
Resources Adviser
Corporate Services Division
Forum Secretariat
Private Mail Bag, SUVA, Îles Fidji

Université d'Hannovre

Professor Dr Hanns J. Buchholz
Department of Geography
Hannover University
Schneiderberg 50
30167 Hannover, Allemagne
Courriel : buccholz@kusogeo.uni-hannover.de

Université de Tasmanie

Associate Professor Richard Herr
University of Tasmania
GPO Box 252-22
HOBART, Tasmania 7001, Australie
Courriel : R.A.Herr@utas.edu.au

<p style="text-align: center;">FONCTIONNAIRES PRINCIPAUX DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE</p>
--

Directeur-général

Mme Lourdes Pangelinan

Premier Directeur general adjoint (Suva)

Dr Jimmie Rodgers

Directeur général adjoint (Nouméa)

M. Yves Corbel

BUDGET VOTÉ POUR L'EXERCICE 2003